



Rapport d'activité 2022



Sommaire

Entretien croisé	4	Exercer de manière responsable nos activités de crédit, et de banque	16	
2022-2023 : Construire l'entreprise à mission	6	Améliorer en permanence l'expérience vécue par nos clients et partenaires	24	
Notre gouvernance	8	Mettre la technologie et l'innovation au service de nos clients, partenaires et collaborateurs, dans le respect de la vie privée de chacun	32	
Notre carte d'identité	10	Accueillir et accompagner nos collaborateurs dans leur diversité, sans aucune discrimination et améliorer en permanence leur expérience vécue	40	Comptes consolidés 56
Nos performances	12	Contribuer au développement de nos territoires, à travers nos activités	46	Annexes aux comptes consolidés 2022 66
Notre équipe cycliste	14	Contribuer de manière active à la transition écologique	52	Nos implantations 114

Entretien croisé



Daniel Baal

Directeur Général
Crédit Mutuel Alliance Fédérale et
Président du conseil de surveillance



Gilles Sauret

Président du directoire
Cofidis Group

“

Face aux défis, nous disposons des solutions gagnantes pour sortir renforcés à la fin 2023, et devenir entreprise à mission

”

Les tensions pressenties fin 2021 sont devenues une réalité en 2022 : dans ce contexte tendu, que retenir de 2022 pour le groupe ?

Daniel Baal : L'année 2022 a été une année compliquée, marquée par une situation économique incertaine, une inflation forte et des incidences défavorables au milieu bancaire. Mais malgré ces tensions, Cofidis Group comme Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont restés très performants, très solides.

Gilles Sauret : Quand le contexte devient aussi imprévisible, le questionnement du futur se doit d'être permanent afin de le rendre plus maîtrisable pour continuer d'éclairer notre mission. C'est l'assurance de renforcer le développement et la rentabilité de notre groupe. 2022 a confirmé l'efficacité de notre démarche et la préparation faite en 2021. Notre stratégie est gagnante, confirmée par des résultats de qualité dans un contexte aussi adverse. Elle englobe l'ensemble des filiales et des marques, donnant le sens à « être ensemble ». Les synergies et la cohérence de notre groupe ont permis de nous adapter dans l'ensemble de nos implantations au nouveau contexte et en tenant compte des enjeux métiers et marchés. Dans un climat instable, les fondamentaux de Cofidis Group sont robustes et vont nous aider à consolider notre capacité à être résilients pour les prochaines années. Un futur que nous abordons en toute confiance.

Quelles sont les perspectives pour 2023 ?

Daniel Baal : 2023 est la dernière année de notre Plan Stratégique **Ensemble#NouveauMonde** qui nous a permis d'accélérer notre transformation et notre développement. Nous devons rester mobilisés et garder l'esprit de conquête et de proactivité. Dès 2024, nous lancerons notre futur plan stratégique **« Ensemble Performant Solidaire »**. Je tiens à remercier toutes les équipes de Cofidis, en France ainsi qu'à l'international, qui ont participé massivement à la Grande consultation du nouveau plan stratégique. C'est ensemble que nous réussirons. Et c'est ensemble que nous serons plus performants. Une performance que nous mettrons au service de l'utilité collective et de la solidarité.

Gilles Sauret : Dans cet environnement encore marqué d'incertitudes, nous disposons des solutions gagnantes portées par une stratégie qui a fait ses preuves. Nous continuerons aussi à nous remettre en cause et à nous réinventer pour asseoir notre pérennité et être toujours plus Expérience First pour nos clients, nos partenaires et nos collaborateurs dont l'engagement est clé dans le succès de notre groupe.

2023 sera aussi l'année de la concrétisation des engagements Expérience First de Cofidis Group vers l'entreprise à mission, en cohérence avec Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Comment abordez-vous cet enjeu ?

Daniel Baal : Crédit Mutuel Alliance Fédérale a fait le choix de devenir entreprise à mission il y a deux ans. Je suis vraiment très heureux que Cofidis Group prenne également cette voie, engageante et exigeante. Nous comptons sur l'ensemble des équipes pour relever les défis qui nous attendent qu'ils soient économiques, environnementaux ou sociétaux. Cofidis Group continuera ainsi à exercer son métier au profit des clients, des collaborateurs, de l'entreprise mais également au profit du bien commun et de notre planète.

Gilles Sauret : Être entreprise à mission est cohérent avec notre volonté d'être acteur sur les dimensions sociales, sociétales et environnementales du monde à venir, renforçant notre pacte social et la fierté de tous les collaborateurs. Les missions que nous allons partager vont interroger la pratique de nos métiers pour que leurs impacts soient toujours plus positifs. Ce qui demandera des évolutions majeures en termes d'offres et de process tout en maintenant notre excellence relationnelle. J'ai pleine confiance dans les collaborateurs de Cofidis Group, pour réaliser les plus hauts challenges en toute simplicité et convivialité !

2022-2023 : Construire l'entreprise à mission

Nous sommes mobilisés en faveur d'un modèle de développement plus inclusif et durable. Nous nous challengeons sur des engagements, des indicateurs pour devenir Entreprise à Mission.

Nous étions un groupe engagé...

Depuis plus de 40 ans, le groupe enregistre des performances tant opérationnelles que commerciales, qui n'auraient pas été à ce niveau si elles n'avaient été soutenues par des convictions fortes, engagées et partagées, que ce soit au niveau sociétal, environnemental ou social : produits accessibles à tout public, développement local de l'emploi et des compétences, accompagnement attentif et responsable des clients en difficulté avec notre partenaire historique Crésus. À ces nombreuses actions viennent s'ajouter les engagements du groupe en faveur de la diversité et de l'inclusion avec la démarche #LIKE (2019) ou encore pour la protection de l'environnement avec #LikeMyPlanet (2020).

Forts de ces nombreux engagements qui nous animent au quotidien, nous savons que nous pouvons aller encore plus loin !

... nous deviendrons une entreprise à mission

Les consommateurs sont très attentifs aux enjeux économiques et climatiques induits par nos sociétés en perpétuel changement. Ils ont besoin de faire confiance à des entreprises aux engagements forts, sincères et éprouvés. Les collaborateurs veulent eux aussi s'investir dans des entreprises engagées pour le bien commun et avec de vraies valeurs.

Nous nous devons de trouver notre place dans le monde d'aujourd'hui et de demain : celui d'un acteur économique engagé et responsable. Ces engagements doivent guider nos décisions stratégiques et opérationnelles. C'est pourquoi, nous allons devenir entreprise à mission et nous sommes fiers d'adopter la raison d'être de notre actionnaire :

Ensemble Écouter & Agir

En 2019, la Loi Pacte a introduit la notion d'« entreprise à mission » afin de repenser la place des entreprises dans la société et les inciter à créer de la valeur différemment.

Elle leur donne la possibilité de s'engager pour un monde meilleur de manière concrète et officielle. Fin 2020, notre actionnaire Crédit Mutuel Alliance Fédérale est la 1^{ère} banque à être devenue entreprise à mission. Nous sommes à notre tour, prêts à relever ce défi : nous mobiliser en faveur d'un modèle de développement plus inclusif et plus durable.

“

Allier sens et performance



”

« Le virage que nous allons prendre va attirer de plus en plus de talents, de plus en plus de clients, de plus en plus de partenaires. Parce que les entreprises qui donneront du sens et qui seront vraiment utiles au monde seront les entreprises gagnantes. Être entreprise à mission, c'est allier SENS et PERFORMANCE ! »

Nicolas Wallaert
DG Cofidis France et
Coordinateur Entreprise à mission Cofidis Group

5 missions qui nous engagent

Ces missions s'adressent à tout notre écosystème : nos clients, nos partenaires, nos collaborateurs, la société et la planète.

MISSION 1

Exercer de manière responsable nos activités de crédit, de banque et améliorer en permanence l'expérience vécue par nos clients et partenaires.

MISSION 2

Accueillir et accompagner nos collaborateurs dans leur diversité, et sans aucune discrimination et améliorer en permanence leur expérience vécue.

MISSION 3

Mettre la technologie et l'innovation au service de nos clients, partenaires et collaborateurs, dans le respect de la vie privée de chacun.

MISSION 4

Contribuer au développement de nos territoires, à travers nos activités.

MISSION 5

Contribuer de manière active à la transition écologique.



Le Comité Exécutif de Cofidis Group



Gilles Sauret*

Président de Cofidis Group et Administrateur unique de Synergie

Directions opérationnelles et référents internationaux



Luc-Bertrand Salus
Directeur Général
Cofidis Espagne



Olivier Kling
Directeur Général
Cofidis Belgique
à partir du 01.07.23



Nicolas Wallaert*
Directeur Général
Cofidis France



Alain Colin
Directeur Général
Monabanq

Directions transverses



Vincent Laurin*
Directeur finance,
risque et juridique



Céline Motte
Directrice du développement
et de l'expérience client



Thierry Vittu
Directeur des
ressources humaines et
de la communication
jusqu'au 30.06.23



Katia Caniot
Directrice des
ressources humaines et
de la communication
à partir du 01.07.23

Conseil de Surveillance



Daniel Baal
Directeur Général
du Crédit Mutuel Alliance
Fédérale et Président
du conseil de surveillance

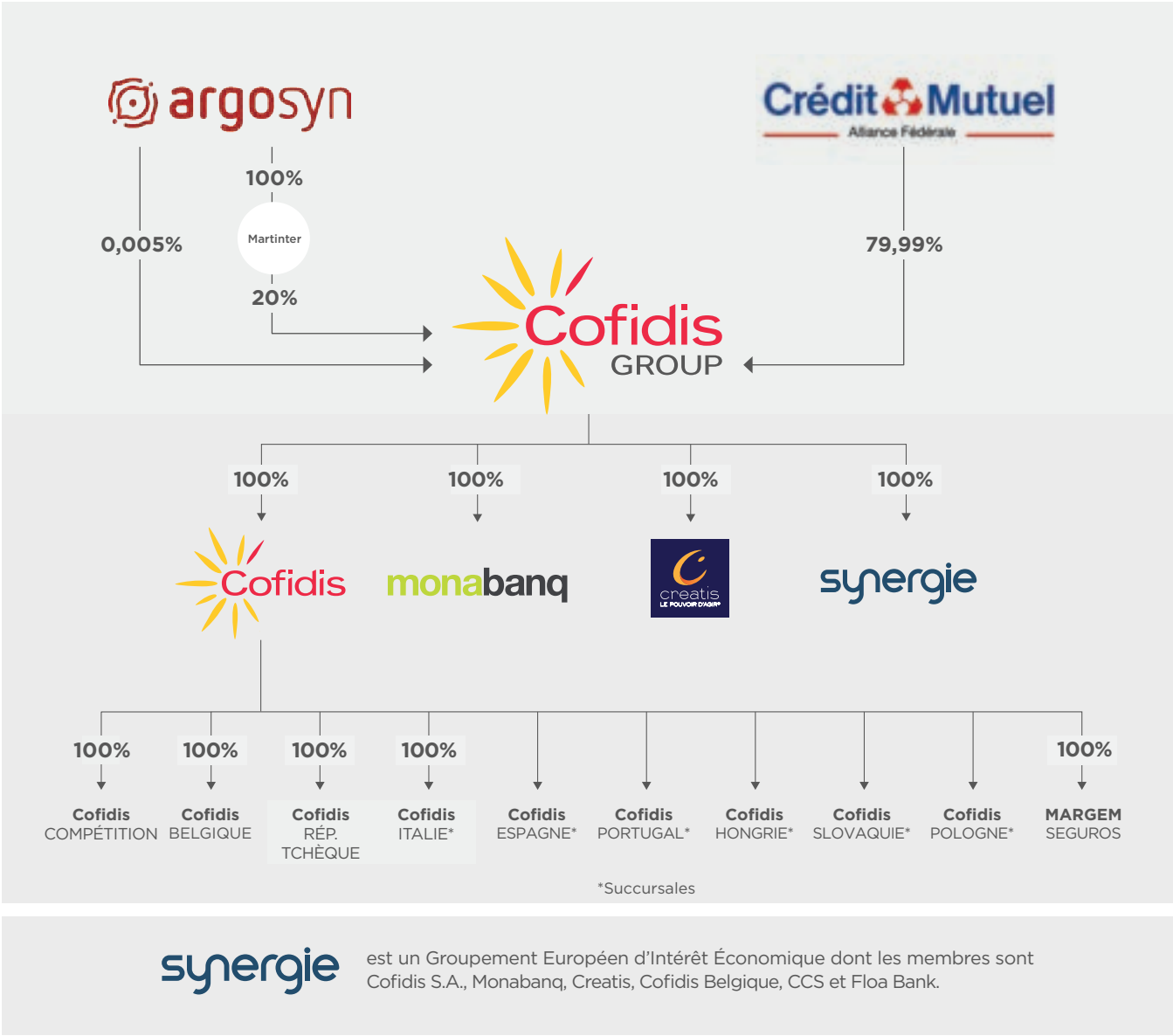
Alexandre Saada
Vice-Président du
Conseil de surveillance

Isabelle Chevelard
Béatrice Defosse
Marie-Laure Barthelemy
Hugues Desurmont
Florence Desmis
Denis Terrien - Censeur

La mission du conseil de surveillance est de veiller au bon fonctionnement du groupe et d'en rendre compte aux actionnaires.

*Membres du Directoire

Panorama de la gouvernance de Cofidis Group



au 1^{er} Juillet 2023

Deux actionnaires solides



Notre raison d'être

Ensemble Écouter & Agir

Cofidis Group propose **une large gamme de services financiers** pour accompagner nos clients et nos partenaires dans la réalisation de leurs projets.

+ de 40 ans
Date de création : 1982

N°1 des organismes de crédit

en Belgique, au Portugal et en Espagne

5 activités

- Le crédit à distance
- Le rachat de crédits
- L'assurance
- La banque en ligne
- Les solutions de paiement en plusieurs fois

3 marques

Cofidis
Creatis
Monabanq
+ 1 GEIE : SynerGIE

9 pays en Europe

Belgique, Espagne, France, Hongrie, Italie, Pologne, Portugal, République tchèque, Slovaquie

12 filiales

5 707
collaborateurs

10 988 083
clients

Chiffres au 31.12.2022



Nos performances financières

18,2 Md€

Encours brut
+12,8% vs 2021

1 399 214 Md€

Produit net bancaire
+5,4% vs 2021

129 697 M€

Résultat net
-13,6% vs 2021

Nos performances extra-financières

Social

91,43%
de CDI dans le groupe

66%
de femmes
dans les effectifs du groupe

24
nationalités
dans nos effectifs

79%
des collaborateurs
se déclarent fiers
de travailler chez
Cofidis Group
(selon la dernière
enquête Crédit Mutuel
Alliance Fédérale)



Sociétal

+90
associations soutenues
à travers l'Europe

Environnemental*

-14% MWh d'électricité vs 2019
Soit 12M de MWh

+16% de papier consommés par clients vs 2019
Soit 25g par client

-57% kms
effectués en avion vs 2019
pour déplacements professionnels
Soit 3M de kms économisés

*Chiffres valables pour les 4 filiales françaises

La performance de notre équipe cycliste en chiffres

26 ans

d'engagement
de Cofidis Group pour
le sponsoring cycliste

48

coureurs/coureuses

11

nationalités

Australie, Slovénie, France,
Belgique, Grande-Bretagne,
Italie, Espagne, Portugal,
Canada, Allemagne, Pays-Bas

9

directeurs sportifs

19

victoires
pour l'équipe
masculine en 2022

1

victoire
pour l'équipe
féminine en 2022

1 équipe masculine
depuis 1997

qui se maintient dans UCI World
Tour pour les 3 prochaines saisons

1 équipe handisport
depuis 2009

au top de la performance avec
26 victoires et 14 titres de champion
de France et/ou d'Europe

1 équipe féminine
depuis 2022

Une première victoire et un prix de
la combativité sur une étape du Tour
de France



Une équipe cycliste innovante et engagée

Au travers de son sponsoring dans le cyclisme professionnel, Cofidis véhicule ses valeurs de performance, de dépassement de soi et de solidarité. Année après année, la Team Cofidis se réinvente pour aller toujours plus loin dans la défense de l'inclusion chère à Cofidis Group. Après la création d'une équipe handisport en 2009, et d'une équipe féminine en 2022, la Team Cofidis s'engage dans des actions responsables et éducatives auprès des jeunes et en sponsorisant des associations investies contre l'exclusion.

La Team Cofidis se lance dans l'e-sport

En s'associant au projet de la MCES Academy (structure reconnue en France qui contribue au développement de l'e-sport), la Team Cofidis monte **un partenariat innovant entre cyclisme et gaming** et devient ainsi l'une des premières équipes françaises à s'investir dans le domaine de l'e-sport. Cette collaboration vise à encourager les gamers à la pratique du cyclisme, à lutter contre la sédentarité et la surconsommation des écrans.

Partenaire de l'opération Les P'tits ambassadeurs de Digest Science

Digest Science finance la recherche médicale pour lutter contre les maladies digestives. Pour faire connaître la maladie de Crohn, ce sont **9 jeunes cyclistes âgés de 13 à 14 ans**, touchés de près ou de loin, qui effectuent tous les ans, les 60 derniers kilomètres de 8 étapes officielles du Tour de France. Au cœur de cette cause, un parrain d'exception et emblématique : Cédric Vasseur, manager de notre équipe et ambassadeur de la fondation DigestScience !

Le Paris-Roubaix Juniors : un engagement de plus pour les jeunes

Comme Cofidis, la Team croit aux talents des jeunes et s'engage à développer leur potentiel. C'est ainsi que la Team s'est engagée auprès des organisateurs de Paris-Roubaix Juniors, la course nationale des 17/18 ans qui permet de **révéler les futurs professionnels de la discipline**. Une évidence aussi pour Cofidis, entreprise du Nord de la France, de soutenir une course emblématique pour la région !

Associée à une course en relais avec la Fondation Anaïs

La Fondation Anaïs œuvre pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. A l'occasion de son événement « À ton tour », l'équipe handisport de la Team a participé au défi collectif exceptionnel proposé : **établir le record mondial du plus grand relais sur piste en cyclisme adapté**.

Exercer **de manière responsable** nos activités

de crédit, et de banque

Éthique



Le crédit, un service utile aux foyers et à l'économie française

L'évocation du crédit à la consommation suscite régulièrement des réactions inattendues, voire virulentes. Cette image dégradée est tenace et l'écart qui sépare les idées reçues de la réalité est parfois abyssal. Pourtant, le crédit à la consommation est une réalité pour un grand nombre de Français.

21,8%

soit 6,6 millions de foyers ont recours à un prêt personnel

54%

des Français soit 16,4 millions de foyers ont recours aux facilités de paiement



Le crédit à la consommation, moteur de la croissance économique

Facteur incontournable de l'équipement des particuliers, le crédit à la consommation contribue de façon directe à la croissance économique. En France, les dépenses réalisées grâce au crédit à la consommation représentent :

- **15 Md€ nets de consommation pour les ménages soit 8% du PIB au total (remboursements de prêt inclus)**

Son rôle fondamental dans notre économie est souvent ignoré et sous-estimé, alors que personne ne conteste, par ailleurs, l'importance du crédit pour les entreprises ou celle du crédit immobilier. La preuve avec quelques chiffres à l'appui tirés d'une étude réalisée par le cabinet Xerfi en 2023.

Le crédit à la consommation en France, c'est :

11%

de l'endettement des ménages

Le taux d'endettement des ménages en France a doublé en 20 ans. Mais cette croissance a été tirée par l'augmentation notoire du crédit immobilier. A l'inverse, **la part du crédit à la consommation baisse dans l'endettement des ménages en passant de 22% à un peu plus de 11%** sur la même période. En 2022, 76,8% de l'endettement des ménages concerne le crédit immobilier.

15 Md€

de consommation pour les ménages

Le crédit à la consommation est **utile à l'économie** puisqu'il contribue à hauteur de 15 milliards d'euros de consommation pour les ménages. Tout arrêt brutal des crédits amortissables et renouvelables aurait un impact économique très déstabilisant dès la première année, soit entre 4 et 5 % de la consommation des ménages.

80%

des achats automobiles sont financés par le crédit (LOA...)

Le crédit à la consommation est **un véritable moteur de croissance pour le secteur de l'industrie automobile**. Il influence près de 80% des acquisitions de véhicules (auto/moto), de biens d'équipement domestiques et autres biens dits « durables » (meubles, électroménager, etc.), qui représentent 24% de la consommation de biens et 16% de la consommation totale des ménages.

Le profil des Français ayant recours au crédit à la consommation

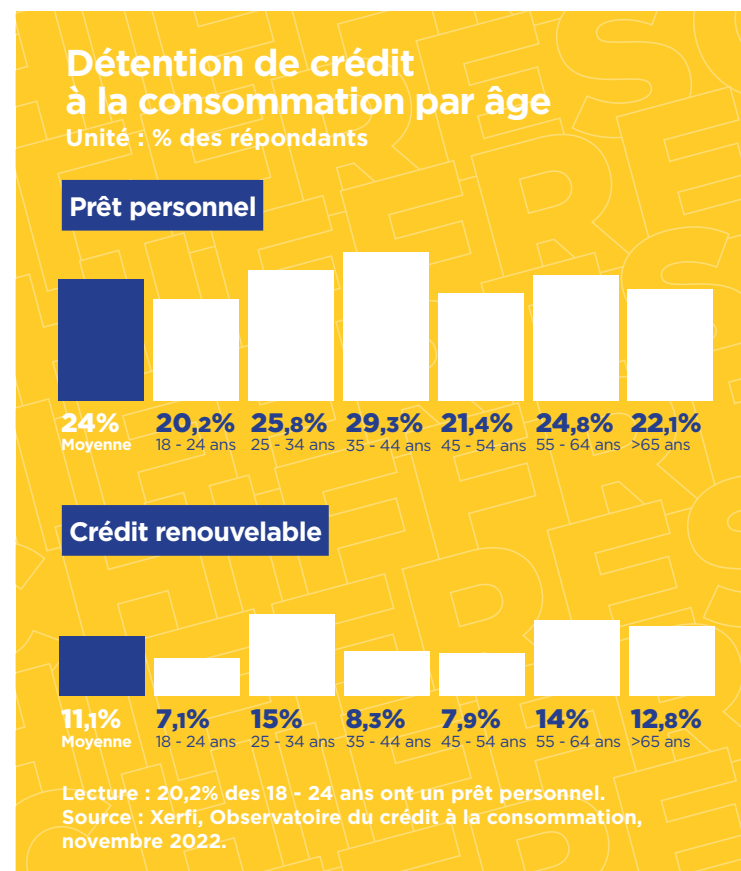
Toutes les catégories de particuliers sont concernées, compte tenu d'une part, du nombre important d'individus qui l'utilisent et d'autre part, de la diversité des raisons qui les conduisent à souscrire un crédit. Ces personnes sont largement représentatives de l'ensemble de la population, qu'il s'agisse de leur âge, de leurs revenus ou encore de leur mode de vie.

Le crédit à la consommation est intergénérationnel

Toutes les classes d'âges souscrivent au crédit à la consommation :

La part des détenteurs de prêts personnels s'élève en moyenne à 24% et la répartition est assez homogène d'une classe d'âges à l'autre. La part des 35-44 ans disposant d'un prêt personnel est toutefois supérieure de 5 points à la moyenne des Français : il s'agit en effet d'une période de la vie qui concentre le plus de besoins avec des acquisitions importantes (résidence principale, voiture...).

Pour le crédit renouvelable, la part des détenteurs s'élève en moyenne à 11%. La répartition par classe d'âges est plus disparate : avec 15% de détenteurs dans la classe d'âge des 25-34 ans, 14% des 55-64 ans et près de 13% pour les plus de 65 ans, on peut constater que la souplesse et la rapidité de ce type de crédit répond aux besoins des jeunes et des seniors.

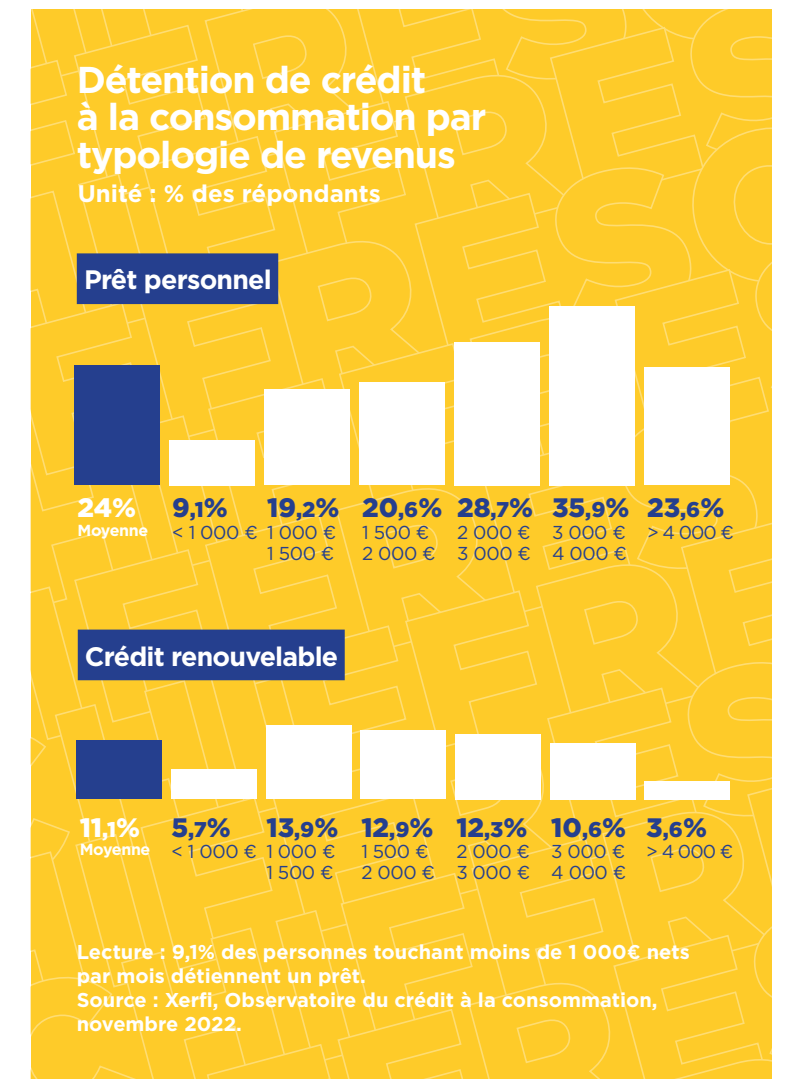


La classe moyenne a le recours le plus important au crédit à la consommation

La majeure partie des détenteurs de prêts personnels ont des revenus supérieurs au revenu médian net des Français qui s'élève à 1 850€/mois. Avec près de **36% de détenteurs de prêts personnels, ce sont les personnes qui gagnent entre 3 000€ et 4 000€ qui ont le plus recours à ce type de crédit.**

Pour le crédit renouvelable, on peut également constater que les détenteurs ont majoritairement des revenus supérieurs au revenu médian. La répartition est en revanche plus homogène entre les différentes catégories de revenus. A noter aussi : **seules 5,7% des personnes dont le revenu est inférieur à 1 000€/mois ont recours à ce type de crédit.**

Le crédit à la consommation ne concerne donc pas principalement les ménages les plus démunis. Du fait de conditions financières insuffisantes qui rendent plus difficile l'accès au crédit, ce sont les foyers les plus modestes qui, en proportion, ont le moins recours au crédit.



Le surendettement, est-ce une fatalité ?

0,3%
des ménages surendettés à cause du crédit conso

(prêt perso, crédit affecté, LOA ou les 3 à la fois)

Après avoir atteint un niveau record au début des années 2010, le nombre des situations de **surendettement est en net recul**. Les réformes portées par les lois Lagarde (2010) et Hamon (2014) conjuguées aux mesures prises par les établissements financiers ont portées leurs fruits. En 8 ans, **le nombre de cas de surendettement a été divisé par 2**. En 2022, les dépôts de dossiers de surendettement demeurent en retrait de 51% par rapport à 2014, pour s'établir à un peu plus de 113 000, contre plus de 232 000 en 2012.

Source: Xerfi, Observatoire du crédit à la consommation, novembre 2022

Agir en responsabilité pour nos clients

La nature des activités de crédit ou de solutions de paiement confère à notre groupe une responsabilité vis-à-vis de ses clients et de la société tout entière, que chacune de nos entités prend à cœur. Toutes les filiales du groupe recherchent l'exemplarité en matière d'éthique et de responsabilité parce que nous voulons contribuer à une société plus solidaire, notamment pour les clients exclus.

Accompagner nos clients vers une consommation plus durable

Que ce soit avec l'assurance Electro Dépôt qui couvre à vie les appareils électroménagers en cas de panne, ou avec l'offre Boulanger Infinity qui répare les appareils en illimité, l'assurance affinitaire de **Cofidis France** permet d'allonger la durée de vie des produits.

Encourager les petits acteurs de l'économie

Monabanq propose des offres bancaires spécifiquement adaptées aux micro-entrepreneurs. Très compétitives, elles permettent souplesse et agilité pour faciliter leur gestion du quotidien.

Adapter nos solutions à la situation de nos clients

Pour aider ses clients dans un contexte d'inflation galopante, **Cofidis Pologne** propose des reports d'échéance sur ses leasings automobile.

Soutenir nos clients confrontés à une situation de handicap

Face aux accidents de la vie et aux lourdes dépenses qu'ils peuvent engendrer pour nos clients, **Cofidis France** et **Creatis** ont lancé les solutions solidaires. Des prêts à taux préférentiels, à taux zéro ou des reports d'échéance et des conseils sont proposés à nos clients en situation de handicap pour leur permettre de faire face aux premiers frais en attendant les aides de l'Etat.

Développer la pédagogie financière

Avec un site dédié aux questions financières « Contas conosco » et sa nouvelle campagne de communication, **Cofidis Portugal** aide ses clients à mieux gérer leur budget pour prévenir des situations difficiles.

Une responsabilité récompensée

Cofidis République tchèque s'est classée au 8^{ème} rang dans la catégorie 4* des crédits responsables au « Responsible Lending Index ».

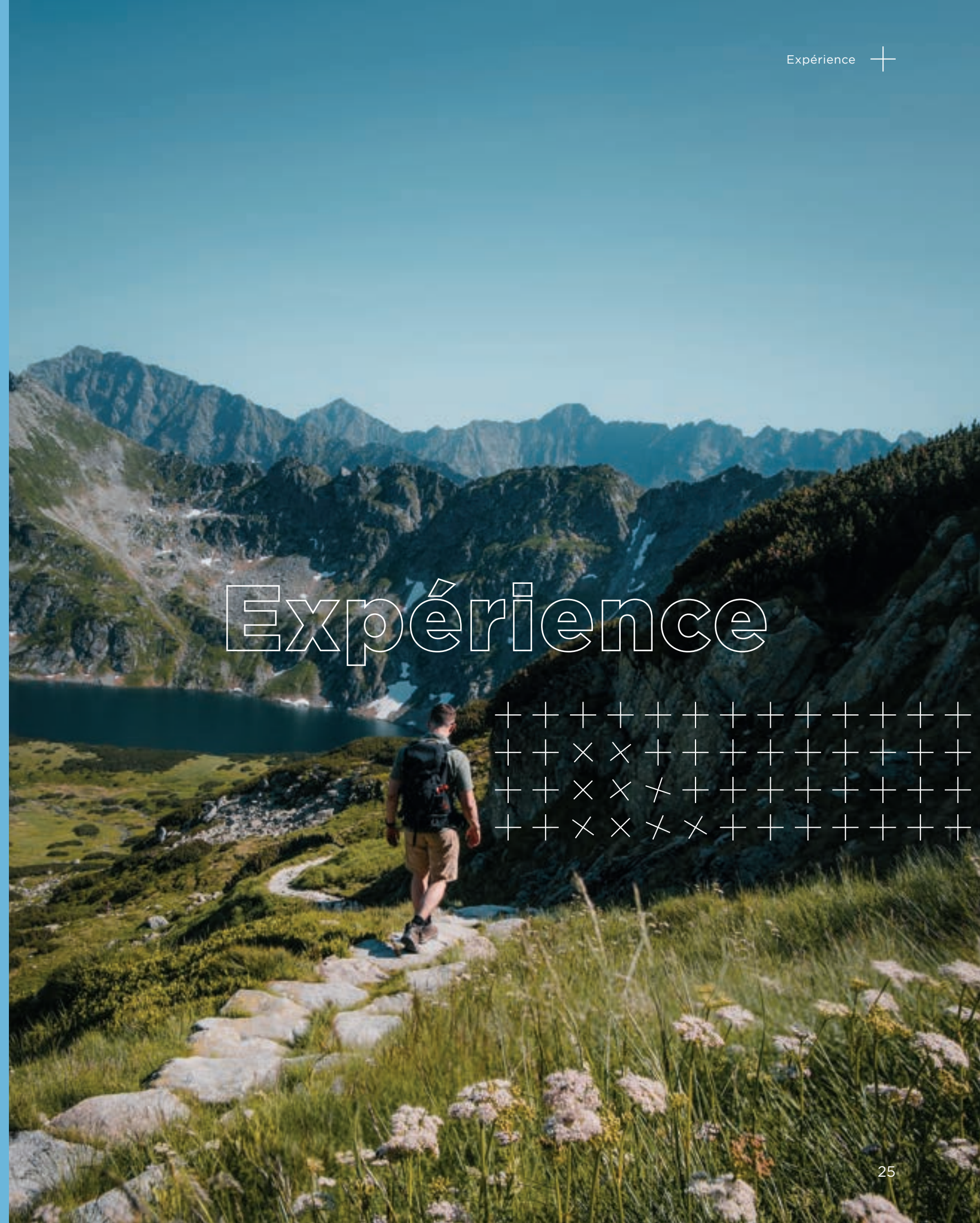
Nos équipes s'engagent à améliorer la vie de nos clients, à les aider à poursuivre leurs rêves, tout en les protégeant de situations financières et de comportements à risque.

Notre plus grande responsabilité est d'octroyer un crédit aux personnes qui peuvent le rembourser. C'est pourquoi, nous sommes très attentifs en amont de l'acceptation des dossiers à leur demander de fournir plusieurs pièces justificatives en fonction du crédit souhaité.



Améliorer en permanence **l'expérience vécue**

par nos clients et partenaires



Expérience



La digitalisation au service de l'expérience client

Parce que nous souhaitons faire vivre à nos clients une expérience unique, nous travaillons tous les jours à l'optimisation de nos parcours digitaux. Nous développons ainsi de nouvelles fonctionnalités et nouveaux services pour proposer à nos clients une expérience instantanée et personnalisée. Avec le déploiement du self care, nous leur permettons d'être plus libres dans la gestion de leurs crédits.



Une expérience en toute liberté

Grâce à de nouvelles fonctionnalités comme le homebanking, les clients de **Cofidis Portugal** peuvent accéder à leurs informations en totale autonomie. Chez **Cofidis Belgique** comme pour **Creatis**, la stratégie de selfcare s'est focalisée sur la simplification des démarches pour des paiements sécurisés en quelques clics. Chez **SynerGIE**, les clients peuvent désormais étaler leur retard de paiement de 1 à 3 mois en toute autonomie depuis leur espace client.



Une expérience instantanée

Financement automatique en ligne et intégration d'un QR code dans l'application client de **Cofidis Portugal**, interface mobile de téléchargement de documents pour **Monabanq**, nouveau parcours de souscription instantanée de crédit testé par **Cofidis Belgique**, identification biométrique des documents, reconnaissance optique des caractères pour des demandes de financement immédiates chez **Cofidis Espagne** : la dématérialisation permet de gagner en rapidité et simplicité pour une expérience client optimisée.



Une expérience personnalisée

Avec son programme «Vivre l'expérience client», **Cofidis Espagne** rencontre ses clients physiquement pour mieux les connaître, personnaliser davantage les offres et adapter nos parcours digitaux. Pour un accueil individualisé, notre filiale espagnole a lancé le serveur vocal interactif selfcare. Grâce à lui, le client peut tout de suite accéder à ses informations personnelles (contrat, documents en attente de réception, acceptation ou refus de la demande...). En élaborant différentes études sur les pratiques des consommateurs, l'Innolab alimente les parcours client pour les adapter toujours plus aux attentes d'aujourd'hui.



Une expérience agile

Tous les développements digitaux de nos filiales sont pensés pour s'adapter à tous les canaux (smartphones, ordinateurs et tablettes) de façon à garantir des expériences omnicanales fluides et possibles n'importe quand, n'importe où, sur n'importe quel appareil.

L'excellence relationnelle au cœur de l'expérience client

L'excellence relationnelle, autant pour nos clients que pour nos partenaires, est ancrée dans notre ADN. Le développement de cette culture repose sur l'écoute, l'analyse, la considération, la compréhension des attentes et besoins de nos clients.

Notre satisfaction client récompensée en 2022

C'est grâce à l'implication de toutes nos équipes à travers l'Europe que nous pouvons, cette année encore, nous féliciter de la satisfaction de nos clients et partenaires. Ils nous montrent une fois de plus leur degré de confiance au travers de ces **12 récompenses obtenues en 2022** et des résultats très satisfaisants de notre **baromètre d'image, de satisfaction et de recommandation**.



Cofidis France

Certifiée « Équipe heureuse, Clients heureux » pour la mise en œuvre de la Symétrie des attentions



Cofidis Italie

Certifiée Meilleur service client de l'année



Cofidis Portugal

Élue « Choix du consommateur » pour la 11^e année consécutive



Cofidis Espagne

Élue Service Client de l'Année dans la catégorie « Organismes de crédit » pour la 9^{ème} fois



Cofidis Hongrie

Triplement primée pour l'excellence de sa relation client dans les catégories « Face-to-face Customer service », « Call center » et « e-customer »



Cofidis République tchèque

Certifiée Couronne d'or du crédit consommation et dans le top 10 de l'index du crédit responsable



Cofidis Slovaquie

Certifiée Top Loyalty improvement & Top Employee approach



Monabanq

Élue Service Client de l'Année dans la catégorie « Banque en ligne » pour la 6^{ème} fois

Image globale : Très bonne image

Cofidis en Europe

51%
+4% / 2021



Creatis

52%
+3% / 2021

Monabanq

49%
= / 2021

Satisfaction globale : Extrêmement, très et plutôt satisfaits

Cofidis en Europe

95%
+3% / 2021



Creatis

95%
+2% / 2021

Monabanq

91%
-1% / 2021

Recommandation / NPS

NPS = Promoteurs - Détracteurs

Cofidis en Europe

51
+8 / 2021



Creatis

53
+7 / 2021

Monabanq

40
-3 / 2021

La symétrie des attentions au cœur du projet d'entreprise

Depuis 2019, avec son projet Expérience C² (C² de Clients et Collaborateurs), **Cofidis Belgique** a ancré l'amélioration continue de l'expérience client au cœur de son projet d'entreprise. En mettant en miroir les verbatims clients et collaborateurs, notre filiale a fait émerger les situations qui provoquent de l'enchantement clients et de l'engagement des collaborateurs ainsi que leurs points de friction respectifs.

En 3 ans, ce sont près de 80 collaborateurs de directions transverses qui ont participé activement au déploiement des actions issues des 8 grands thèmes prioritaires.

Ces 2 dernières années, **Cofidis Belgique** note un gain de 13 points de NPS pour atteindre un score historique de 50. Forte de ses résultats, **Cofidis Belgique** a entrepris une mise à jour de son analyse début 2023 pour mesurer les effets des actions menées, identifier de nouvelles thématiques et bâtir sa nouvelle feuille de route pluriannuelle.

Construire des relations de confiance avec nos partenaires

Écoute, considération, attention, sont des valeurs jusqu'ici reconnues par nos clients dans nos activités BtoC, et soulignées par le label Symétrie des attentions qui confirme notre credo « Un Collaborateur heureux = Un Client heureux ». En 2022, c'est l'activité BtoB de **Cofidis France** qui a été récompensée du même label, parce qu'un Collaborateur heureux fait aussi un Partenaire heureux ! Cette victoire confirme la qualité de nos relations avec nos partenaires, à l'image de l'excellente note de satisfaction obtenue par **Cofidis Espagne** : un 8.7/10.



L'innovation, moteur de notre approche partenariale unique

Expert du crédit et du paiement fractionné depuis plus de 40 ans, Cofidis accompagne les commerçants et e-commerçants dans la mise en place de solutions digitales, omnicanales et personnalisées qui mettent l'expérience client et le meilleur de la technologie au cœur des parcours d'achat. Innovantes, performantes et sécurisées, les solutions proposées par Cofidis contribuent au développement de leurs ventes et à l'accélération de leur business.



Belgique

Choisie pour ses **solutions financières innovantes, fluides et simples**, Cofidis compte désormais parmi ses partenaires des acteurs majeurs sur leur marché : BASE Telenet, fournisseur d'accès à Internet et de téléphonie mobile, Maxi Toys, filiale du groupe King Jouet ou encore la centrale d'achats Connect+, spécialiste de l'électroménager.



Espagne

Cofidis a conclu un nouvel accord avec la plateforme de paiement MONEI et se place ainsi comme **réfèrent en matière de financement numérique**. Ce qui a permis de prolonger son partenariat avec Amazon et de faciliter la signature de nouveaux partenaires comme Auzen (prothèses auditives) et Pay no Pain (fintech dans les moyens de paiement). La filiale espagnole devient également une référence sur le marché de l'automobile en opérant avec TikCars (achats et ventes de voitures en ligne).



France

Forte d'un nouveau branding B to B, Cofidis a signé avec **plus de 800 partenaires en 2022**, dont des acteurs significatifs du retail et du e-commerce, parmi lesquels Decathlon, Wall Street English, Bosch ou Boulanger.



Hongrie

Samsung.hu a choisi Cofidis comme partenaire financier exclusif de sa boutique en ligne, afin de **proposer des solutions de paiement en plusieurs fois** à ses clients, au même titre que la chaîne d'articles de sport Hervis ou les magasins de meubles Jysk Hungary. Des collaborations stratégiques à l'image des performances de la filiale, leader sur le marché du financement automobile.



Italie

Cofidis a renforcé ses accords avec des entreprises impliquées dans la **requalification énergétique des logements** : Eni Plenitude et Viessmann, tous deux spécialisés dans l'efficacité énergétique des logements individuels et professionnels.



Pologne

Très active sur le marché automobile polonais, Cofidis coopère depuis plusieurs années avec Carsmile. Notre filiale profite de la plateforme marketplace de son partenaire pour lancer une phase de tests de **financement de véhicules en ligne** en C2C et B2C.



Portugal

Dans le cadre de sa solution Buy Now Pay Later, Cofidis continue d'innover, fait évoluer sa solution pour le e-commerce avec Eu Pago (facilités de paiement), et souligne l'importance de son alliance stratégique avec la marketplace StandVirtual en l'accompagnant dans la transformation numérique du marché de l'automobile local.



République tchèque

Tous les voyants sont au vert avec 2 nouveaux partenariats sur le courtage : Broker Consulting et OK Klient ; une croissance organique et une augmentation des parts de marché sur l'activité automobile ; de nouvelles coopérations sur le marché retail de l'électronique et l'e-commerce.



Slovaquie

Le portefeuille de partenaires déjà bien fourni avec AAA, Samsung, Apple, Studiomoderna ou encore Euronics, s'est enrichi cette année d'une nouvelle collaboration en exclusivité : United Automotive Group est désormais le seul partenaire agréé d'AVIS à utiliser le service de notre filiale pour **le financement des voitures d'occasion**.

Pour poursuivre l'optimisation des parcours crédit du leader mondial Amazon, **Cofidis France, Cofidis Espagne et Cofidis Italie** fonctionnent avec une gouvernance tripartite. En mode projet, nos filiales mutualisent leurs travaux pour répondre aux besoins de leur partenaire e-commerce d'envergure internationale.



Mettre la
**technologie
et l'innovation**
au service de
nos clients,
partenaires et
collaborateurs,
dans le respect de la vie privée de chacun

Innovation



L'innovation technologique, levier de notre création de valeur

Intelligence artificielle, nouveaux outils digitaux, ergonomie : nous améliorons sans cesse nos parcours et nos services pour que l'expérience que l'on propose à nos clients, partenaires et collaborateurs soit la meilleure possible.

Notre ambition : garder le meilleur de la technologie ET le meilleur de l'humain.

L'expérience est au cœur de la satisfaction. Rapidité, simplicité, fluidité, nous devons constamment nous adapter pour répondre à l'évolution des usages de nos clients et partenaires. Nos parcours de souscription, par exemple, sont optimisés en continu pour faciliter la saisie des informations. Les chatbot répondent instantanément aux questions classiques des clients ; ils permettent ainsi aux conseillers de se concentrer sur des missions à valeur ajoutée et de personnaliser encore davantage leur accompagnement.

Notre sens de l'innovation récompensé

Bravo à Cofidis Italie qui a reçu le prix de l'excellence de l'innovation pour ses solutions de crédit, catégorie Banking et Finance aux LeFonti AWARDS®.



Penser l'innovation au service de tous

Pour les clients

Grâce à l'intelligence artificielle, le chatbot **Monabanq** peut désormais répondre aux questions des prospects et des clients non authentifiés. Par mois, ce sont plus de 20 000 questions qui sont traitées. Prochain objectif : personnaliser plus encore les réponses.

Pour les partenaires

En permettant la connexion API ou plug-in, **Cofidis Italie**, avec le support d'Euro-Information, a permis à ses partenaires de proposer la solution PagoDIL sur leurs sites e-commerce. Avec cette innovation importante, notre filiale offre ainsi une expérience d'achat unique sur le marché italien qui dope les taux de conversion de nos sites partenaires.

Pour les collaborateurs

L'amélioration continue de nos outils est un levier d'innovation clé pour aider les conseillers dans leur performance auprès du client. C'est pourquoi, **Cofidis France** a optimisé son outil de synthèse client qui centralise tous les produits financiers contractés par le client. Désormais, dès l'écran d'accueil, le conseiller accède à toutes les informations du contrat pour répondre plus rapidement et de façon plus personnalisée à son client.

Mutualiser nos technologies pour gagner en performance

Testés dans une première entité, les projets dont les résultats sont positifs sont ensuite déployés dans d'autres entités avec encore plus de rapidité et d'efficacité. Les investissements sont ainsi mutualisés et c'est un véritable atout pour notre performance.

En 2021, **Cofidis France** lançait son assistant virtuel RH pour répondre, grâce à l'intelligence artificielle, aux questions des collaborateurs et ainsi libérer du temps aux équipes RH. Avec plus de 2 500 réponses automatisées, l'outil a été déployé dans les 3 autres entités françaises en 2022.

5000

conversations menées par l'assistant virtuel RH en 2022.

En mars 2022, sous l'impulsion de **SynerGIE** et **Cofidis France** est né le premier analyseur d'emails francophone « AEM » du groupe. Via la reconnaissance automatique des mots présents dans les messages de nos clients, cet outil permet de mieux répartir les emails en réduisant notamment ceux sans intention et ainsi de diminuer les temps de traitement pour nos conseillers. En août 2022, l'outil était déployé chez **Cofidis Belgique** et en 2023 chez **Creatis**.

La data au cœur de notre stratégie et de nos actions

L'innovation constitue un formidable levier de croissance et de performance pour notre groupe, accentué par le rôle prédominant de la data, véritable ressource du futur.

Transmettre la culture de la data à nos collaborateurs

La data est au cœur des activités et de la performance du groupe. Tous les métiers sont concernés. C'est pourquoi désormais le parcours d'intégration des nouveaux collaborateurs comprend une acculturation à la data, orchestrée par l'équipe data science de **SynerGIE**. Pour valoriser la data auprès de tous ses collaborateurs, **Creatis** a instauré un webinaire data suivi de modules de sensibilisation et de formation par niveau de connaissance.



Optimiser la prise de décision et accroître notre efficacité

Chez **Cofidis France**, l'open banking a démontré l'apport significatif des données dans la prédiction du risque, notamment pour les jeunes pour lesquels nos règles de score classiques leur sont généralement moins favorables.

Pour répondre aux besoins de protection des données de ses clients, **Cofidis Italie** a lancé Identinet, un service qui protège et sécurise les données sensibles du client.

Pour anticiper les directives européennes sur l'utilisation de l'IA éthique, **SynerGIE** a pu démontrer par le biais algorithmique que nos modèles étaient justes et responsables.

Côté collaborateurs, la **DRH du groupe** a lancé un projet de data lake afin de personnaliser la suggestion de formations ou de mobilités internes en lien avec le projet professionnel de chacun dans le respect des normes RGPD.

Fédérer nos experts métiers autour de la data

À l'initiative de **SynerGIE**, les Data Days, ont été lancés pour faire monter en compétences des équipes mixtes : data et experts métier. En 2022, la thématique SEO (Search Engine Optimization) a réuni 50 participants et leur a permis de cibler les meilleures optimisations pour améliorer le ranking de leur site sur Google.

Valoriser la donnée, en faire comprendre les enjeux, inclure la data science dans nos process...

Autant d'éléments qui permettront à nos enseignes de devenir des entreprises data driven, à l'image de **Cofidis Espagne** avec son chantier architecture de données, améliorant ainsi leur expertise et leur compétitivité.



Accélérer notre transformation

Innover, c'est aussi challenger nos organisations, nos méthodes, nos connaissances. Notre groupe poursuit sa transformation en s'appuyant sur de nouvelles structures, des approches disruptives et agiles, de la formation, une ouverture sur le monde...

Un programme catalyseur de l'innovation

Cofidis Portugal a lancé le programme NEXT by Cofidis pour se positionner dans l'écosystème de l'innovation et de la transformation digitale sur le marché portugais. La collaboration avec des universités, des entreprises technologiques, des start-ups et des futurs entrepreneurs s'est amorcée. En parallèle, la filiale travaille en interne sur la montée en compétences de ses collaborateurs dans le domaine du numérique pour créer de nouvelles opportunités d'évolution.

Des méthodes agiles

Pour mener à bien deux projets structurants que sont l'intégration groupe et la mobilité professionnelle, la **DRH du groupe** a opté pour la méthode agile SCRUM qui permet de gagner en productivité et en rapidité.

Sponsor d'une learning expédition

Pour accompagner notre transformation, la **DRH du groupe** a sponsorisé la 2^{ème} édition de l'Odyssée managériale, une learning expédition qui permet à un duo d'étudiants de sillonner les entreprises à travers le monde pour découvrir les différentes innovations managériales. Fort de cette veille, l'équipe RH déploie une approche test & learn en phase pilote pour retranscrire leurs observations.

De la formation omnicanale et collaborative

La Cofidis Academy de **Cofidis Italie** a mis au point un programme de formation omnicanal, collaboratif et adapté aux besoins spécifiques des équipes marketing et commerciales dans le but de développer de nouvelles synergies transversales. C'est ainsi que l'Advisor Experience Lab a vu le jour.

Convertir les temps d'innovation en dons pour des associations

Pour inciter leurs collaborateurs à l'innovation et à la transformation de leurs organisations, **SynerGIE** et **Creatis** ont imaginé un nouveau levier de motivation : People Experience Time. Le PEX Time consiste à transformer les heures passées à ces initiatives en dons pour des associations : 1 heure = 1 euro !

Accueillir et accompagner nos collaborateurs dans leur **diversité,**

sans aucune discrimination et améliorer en permanence leur expérience vécue



Promouvoir la diversité et l'inclusion

Depuis la création de Cofidis Group, nous avons à cœur de créer une expérience inclusive pour tous nos collaborateurs. Nous défendons la diversité, terreau pour l'innovation et levier indispensable pour une performance durable.

Favoriser l'égalité femmes-hommes

66%

de femmes dans les effectifs du groupe

La mixité est un engagement fort souligné cette année encore par les excellents chiffres de nos filiales françaises à l'Index de l'égalité professionnelle 2022 et par la labellisation Best Workplaces For Women de **Monabanq** et **Cofidis France** pour la 2^e année consécutive.

Notre stratégie inclusion a reçu une récompense en France

Cofidis France a reçu le Trophée d'argent lors des Victoires des leaders du capital humain 2023 dans la catégorie DRH à impact : **une première reconnaissance officielle de la stratégie inclusion du groupe.**



L'UX design au service de nos seniors



20%

de seniors dans les effectifs du groupe en France

Convaincus que les seniors ont toutes leur place dans le groupe, une démarche UX a été lancée en France pour connaître leurs besoins et contribuer à alimenter les accords GEPP (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels) de **Cofidis France**, **Creatis**, **Monabanq** et **SynerGIE**.

4 filiales du groupe signataires de la charte LGBT+

2^{ème}

signataire des Hauts-de-France

Cofidis France, **Creatis**, **Monabanq** et **SynerGIE** ont signé la Charte d'Engagement LGBT+ avec l'organisme l'Autre Cercle. Les 3 entités françaises du groupe ont également rejoint **Cofidis** en tant que signataires de la Charte de la Diversité.

Entre 89 et 98 points

obtenus sur 100 par nos 4 entités françaises dans le cadre de l'Index de l'égalité professionnelle

110

managers des 4 filiales françaises formés et sensibilisés au management inclusif et au bien-être au travail en 2022.

Aider les jeunes à développer leurs compétences

300

jeunes formés dont 171 alternants, dans nos 4 entités françaises

Toutes les filiales du groupe accompagnent et font grandir les jeunes talents de demain : en **Pologne** avec le programme « Cofidis First Steps », en **République tchèque** et chez **Creatis** avec les échanges universitaires Europroject, en **Espagne** avec l'apprentissage immersif Welcome talent program. Et ils nous le rendent bien : 90% recommandent leur expérience au sein de Cofidis Group en **France**.

Favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap

133

collaborateurs en situation de handicap en France

Respect, discrétion, bienveillance sont les valeurs qui signent les actions du groupe en faveur des collaborateurs en situation de handicap. Lors de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées en **France** ou de la #CofidisInclusiveWeek au **Portugal**, des conférences de sensibilisation notamment sur la reconnaissance de la qualité de travailleurs handicapés sont organisées en parallèle de notre participation à des événements externes Handi Haut-Lympics, Duoday, des tables rondes avec des entreprises partenaires...

“

Notre groupe se positionne, en France, en précurseur de l'égalité des chances



”

« Au travers de la signature de ces chartes, notre groupe se positionne, en France, en précurseur de l'égalité des chances et concrétise ainsi son engagement d'inclusion en faveur de ses collaborateurs. »

Thierry Vittu
DRH Cofidis Group

Faire vivre à nos collaborateurs une expérience humaine et enthousiasmante

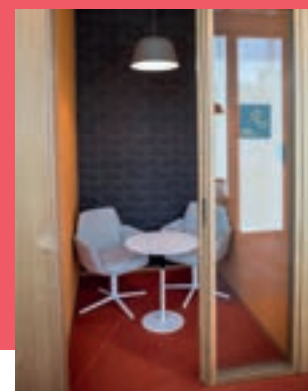
Les actions du groupe en faveur de la qualité de vie au travail, de la santé, de la formation et de la cohésion visent à offrir à nos collaborateurs un environnement de travail à la hauteur de leurs attentes, tout en renforçant le sentiment d'appartenance et leur engagement.

Des temps forts fédérateurs

Festival musical United Campus en France, Marathon de Londres, Sports and Games Trophy, les conventions annuelles, le 40^e anniversaire de **Cofidis France**... 2022 a été une année riche en convivialité et partage.

Faire évoluer nos environnements de travail

Parce que les modes de collaboration évoluent, les espaces de travail et les lieux d'échanges sont repensés pour favoriser l'intelligence collective. Le Workcafé de **Cofidis Belgique** est un lieu hybride entre détente et travail, **Monabanq** teste le flex-office, et les Natura Towers de **Cofidis Portugal** favorisent la co-création.



2022 a une nouvelle fois démontré que **notre culture d'entreprise** empreinte de convivialité, de proximité, de considération et d'écoute était partagée dans nos 12 filiales.

Attirer les talents

En quête de nouveaux talents, nos entités communiquent avec fierté leurs atouts en mettant en avant leurs collaborateurs, à l'instar de **Cofidis France** et de ses « 40 raisons » de rejoindre #LaBoîteQuiFaitLaDifférence ou de **Monabanq** et de sa campagne « Les gens avant le CV ».

Créer du lien

Nos filiales font preuve d'originalité pour créer davantage de liens entre collaborateurs : les Sun Day Happy Birthday de **Cofidis Belgique** qui fêtent les anniversaires professionnels ou le séminaire ludique de **Cofidis Pologne** qui accueille les nouveaux collaborateurs sont de nouvelles initiatives, comme la **Creatis** Radio ou le podcast vidéo de **Cofidis République tchèque**.

Le bien-être au travail

Contribuer à la santé et au bien-être de nos collaborateurs nous paraît essentiel. Un engagement à l'origine du programme Cofiwell de **Cofidis Portugal** qui propose aussi bien des cours de pilates, de zumba que des conférences sur la gestion du stress et des émotions.

Nos collaborateurs ont plaisir à travailler dans nos filiales

Best Workplaces



Cofidis France :
5^e du palmarès
Best Workplace 2022

Cofidis Italie :
14^e du palmarès
Best Workplace 2022

Monabanq :
28^e du palmarès
Best Workplace 2022

Great Place To Work



Cofidis Espagne :
Certifiée pour la 1^{re} fois

SynerGIE :
Certifiée pour la 1^{re} fois

Cofidis Belgique :
Certifiée pour la 5^e année
consécutive

Cofidis Hongrie :
Certifiée pour la 2^e année
consécutive

Cofidis Slovaquie :
Certifiée pour la 1^{re} fois

Cofidis République tchèque :
Certifiée pour la 3^e année
consécutive

Contribuer au
développement
de nos territoires,

à travers nos activités

Engagement



Créer des emplois en local

Pour contribuer au développement économique et social de nos territoires, nos filiales participent en tant qu'acteur économique majeur à la dynamique de croissance locale en générant de l'emploi et en contribuant à l'écosystème entrepreneurial.

Le programme FUTURE MAKERS de Cofidis Espagne

Impulsé par la dynamique groupe #Like et le projet de devenir entreprise à mission, Future Makers repose sur la générosité des collaborateurs qui veulent mettre à profit leurs compétences pour aider des personnes en situation d'exclusion, des jeunes talents et/ou des entrepreneurs. Future Makers se décline en 4 axes :

Aide à l'insertion professionnelle : des ateliers de formation sont proposés par les collaborateurs en collaboration avec des associations pour les personnes en risque d'exclusion.

Welcome Talent Program : l'entreprise offre à des étudiants l'opportunité d'effectuer leurs premiers pas dans le monde du travail en développant leurs compétences.

Guide Expert : nos experts métiers Cofidis proposent un accompagnement aux entrepreneurs.

InnoLab for future : notre espace InnoLab est mis à disposition des entreprises pour tester leurs produits ou services et ainsi accélérer leur mise sur le marché.

“

Nous avons déjà accueilli plus de 30 jeunes talents



”

« Avec le programme Future Makers, nous contribuons activement et positivement à la société. Nous avons déjà accueilli plus de 30 jeunes talents, leur donnant l'occasion de se rapprocher du monde du travail et de développer des compétences qui les aideront dans leur entrée sur le marché professionnel. Nous avons mis à disposition de start-up notre InnoLab pour tester leurs nouveaux produits. Nous collaborons avec différentes entités commerciales comme Netmentora, qui nous mettent en contact avec des start-up qui ont besoin de conseils d'experts. Nous organisons également des ateliers de préparation aux entretiens de recrutement, des cours sur Word et Excel pour aider les personnes en insertion professionnelle. Future Makers booste nos collaborateurs et notre écosystème : c'est vraiment un programme gagnant-gagnant ! »

Juan Luis
Cofidis Espagne

“

Agir pour favoriser l'inclusion et l'emploi des jeunes



”

« En juillet dernier, nous avons signé une convention de partenariat avec l'Université de Nyíregyháza : le chômage est important dans cette région hongroise et nous voulions agir pour y favoriser l'inclusion et l'emploi des jeunes. Nous proposons ainsi à ces étudiants des stages, des contrats en alternance, des bourses d'étude et en collaboration avec l'université, des conférences et des événements universitaires. Nous sommes très fiers de cette fructueuse coopération ! »

Zsuzsanna
Cofidis Hongrie

246

nouveaux collaborateurs à travers l'Europe



Mobiliser nos collaborateurs, nos clients et nos partenaires

Face au creusement des inégalités, le groupe maintient le cap de son engagement sociétal en local, au plus près des personnes dans le besoin.

Les Missions Booster de Cofidis France

À l'occasion de ses 40 ans, Cofidis France a soutenu 40 associations de proximité en lançant un dispositif solidaire inédit : **Missions Booster** ! L'entreprise a offert à chacun de ses 1 500 collaborateurs la possibilité de s'investir, avec :

- leur bras pour des missions manuelles,
- leur cœur pour des missions de lien social, de rencontres, de pédagogie et de sensibilisation...
- leur tête pour des missions faisant appel à des compétences ou connaissances techniques.

Le dispositif Missions Booster a par ailleurs remporté le prix de l'organisation du futur lors la cérémonie des Human Trophy de l'édition 2022 du Human Day à Lille.

Les Missions Booster, en chiffres

3 jours de bénévolat offert à chaque collaborateur

4 500 jours offerts au monde associatif

40 associations des Hauts-de-France



“
**Tous sont
revenus
heureux
d'avoir agi**

« Pour ces Missions Booster, nous avons été 10 collaboratrices à endosser le rôle de coordinatrice pour faire matcher les demandes des associations avec les souhaits de nos collaborateurs : collectes de denrées alimentaires, maraudes pour venir en aide aux sans-abris, récoltes de légumes bio, tri de vêtements, accompagnement de jeunes et de personnes en situation de handicap dans leur insertion professionnelle, création de vidéos, mise à jour de sites web... Les missions ont été très variées et tous les collaborateurs sont heureux d'avoir agi, de s'être rendus utiles. »

Delphine
Cofidis France



“
**Nous sommes
venus en aide
aux communautés
en situation d'exclusion**

« Dans le cadre de l'action de solidarité Os Amigos Secretos Verdadeiros, pour Noël, nos agences, partout sur le territoire, ont mobilisé nos partenaires, clients et collaborateurs. Grâce à une collecte de produits de première nécessité, nous avons soutenu 12 associations de proximité et sommes venus en aide aux communautés en situation d'exclusion. »

Alcina
Cofidis Portugal



“
**Nous avons voulu
agir pour les
orphelins ukrainiens**

« Nous avons voulu agir pour les orphelins ukrainiens, forcés de quitter leur pays dans le contexte de la guerre. Nous soutenons ainsi la fondation Happy Kids et en parallèle, réalisons des collectes de biens de première nécessité avec la Croix-Rouge. Nous savons que nos actions ne sont qu'une goutte d'eau dans l'océan des besoins, mais ressentons une grande joie de pouvoir aider ! »

Anna
Cofidis Pologne

En 2022, Cofidis France, Creatis, Monabanq et SynerGIE ont réalisé de nombreuses collectes solidaires : pour Help assos avec l'opération des boîtes à chaussures pour les sans-abris à Noël, Le Secours populaire, Solfa, Les lunettes de ZAC, La Cravate solidaire, La Banque alimentaire...



“
**Venir en aide
compte
beaucoup
pour nous**

« Venir en aide aux enfants des orphelinats ou de familles dans le besoin compte beaucoup pour nous. C'est pourquoi, en juin dernier, nous avons sponsorisé, soutenu et participé à l'évènement caritatif Je cours pour les enfants, au profit de l'association Dejme Dětem Sanci. En fin d'année, nous avons même pu, avec le partenaire AAA, financer une voiture multiplaces pour le transport des enfants de l'école Krásná Lípa. »

Ester
Cofidis République tchèque

Contribuer de
manière active
à la **transition
écologique**

Environnement



Devenir acteur de la transition pour un monde plus responsable et respectueux de la planète

Face aux enjeux climatiques, le groupe s'engage à contribuer activement à la transition écologique. Dans chacune de nos filiales, nos équipes agissent, entreprennent et emmènent avec eux les acteurs de leur écosystème.

Aider nos clients à adopter une consommation raisonnée

Avec son nouveau service *Mon empreinte carbone*, **Monabanq** responsabilise ses clients sur l'impact écologique de leurs dépenses en les informant sur leurs émissions de gaz à effet de serre et en leur permettant d'agir sur leurs choix de consommation. Ce que propose également la calculatrice d'empreinte carbone en ligne de **Cofidis Espagne**.

Sensibiliser nos équipes à l'urgence climatique

Lors de sa convention annuelle, **Cofidis Group** a formé tous ses managers à la Fresque du climat. Dans la foulée, **Cofidis France** a décliné l'atelier à grande échelle, en un temps record, pour sensibiliser aussi l'ensemble de ses collaborateurs au dérèglement climatique. Le dispositif s'étend désormais aux collaborateurs de **SynerGIE** et **Creatis**.

La Fresque du climat en chiffres

+ 1 600
collaborateurs de
Cofidis France
formés en 2023

23
collaborateurs
devenus fresqueurs

40
ateliers en 6 mois

Inclure la biodiversité dans nos modèles économiques

Depuis mars 2022, **Cofidis Espagne** s'est engagée à planter un arbre pour chaque nouveau prêt contracté, afin de compenser son empreinte carbone.

- **100 400** arbres plantés en 1 an
- **33,84** hectares reboisés

Inciter nos collaborateurs et clients à une mobilité durable

Tous à vélo ! Voici le maître mot des actions de nos filiales ! **Cofidis Espagne** a ouvert un parking à vélos avec des kits de réparation pour les collaborateurs. **Cofidis Portugal** a poursuivi sa promotion de l'apprentissage du vélo lors de la 3ème édition de Pedala com a Cofidis ou par l'action O ciclismo vai a Escola. Pour inciter à des déplacements domicile-travail éco-responsables, **Cofidis France**, **Creatis**, **Monabanq** et **SynerGIE** ont renouvelé leur Forfait Mobilités Durables.

Dès les 6 premiers mois :

- **300 €** alloués aux collaborateurs Français pour 2023
- **1 500** utilisateurs actifs
- **+ de 57 000 kms** parcourus à vélo pour les trajets domicile-travail

Recycler nos déchets organiques comme nos mégots

Sur le Campus **Cofidis Group** en France, on collecte et valorise les déchets. Les biodéchets issus du nouveau restaurant d'entreprise sont désormais transformés localement en compost grâce à un partenariat avec les Alchimistes, acteur qui contribue à la réinsertion par l'emploi. Quant aux mégots, ils sont recyclés, avec TchaoMégot, en isolant thermique pour la confection de doudounes offertes à une association venant en aide aux sans-abris.

- **200 litres** de mégots collectés en 3 mois
- **700 litres = 7 doudounes** : le défi à relever sur 1 an

Réduire notre consommation d'énergie

En emménageant dans le nouveau siège des Natura Towers, **Cofidis Portugal** a d'ores et déjà limité son impact environnemental : confort thermique, efficacité énergétique, panneaux solaires, système de récupération des eaux de pluie, éclairage led, fournisseur d'énergie verte, domotique favorisant l'extinction des lumières lorsque les salles sont inoccupées ainsi que des écrans en fin de journée. À la construction des bâtiments, une attention particulière a été portée dans la sélection de matériaux produits localement et respectueux de l'environnement. Enfin, côté mobilité durable, 35 bornes de recharge pour voitures électriques et 40 emplacements pour vélos et trottinettes ont été installés.



Un an après l'installation de ses 2 000 panneaux photovoltaïques, Cofidis Belgique dresse un premier bilan en chiffres :

701 MWh
produits depuis mars 2022

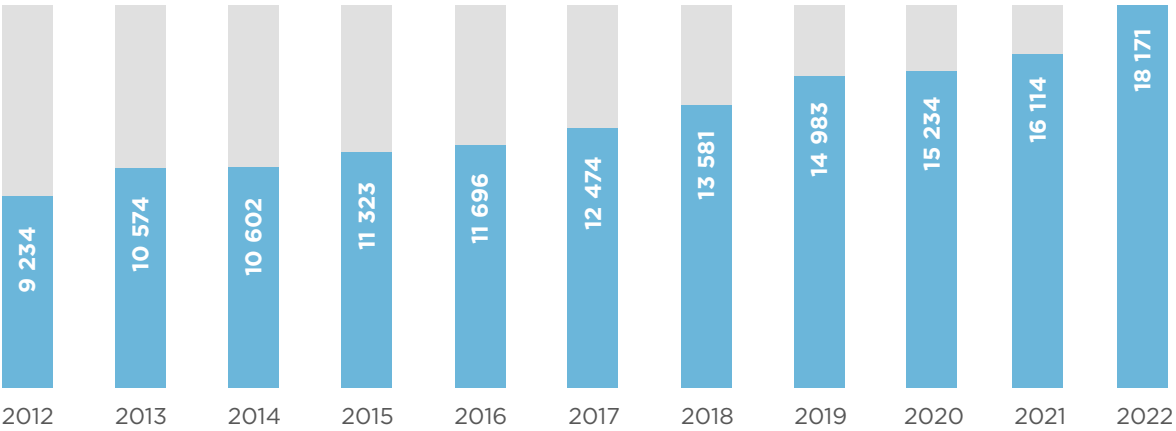
50%
d'électricité verte utilisée en interne

35
familles belges alimentées pendant
1 an grâce à la réinjection de 142 MWh
dans le réseau

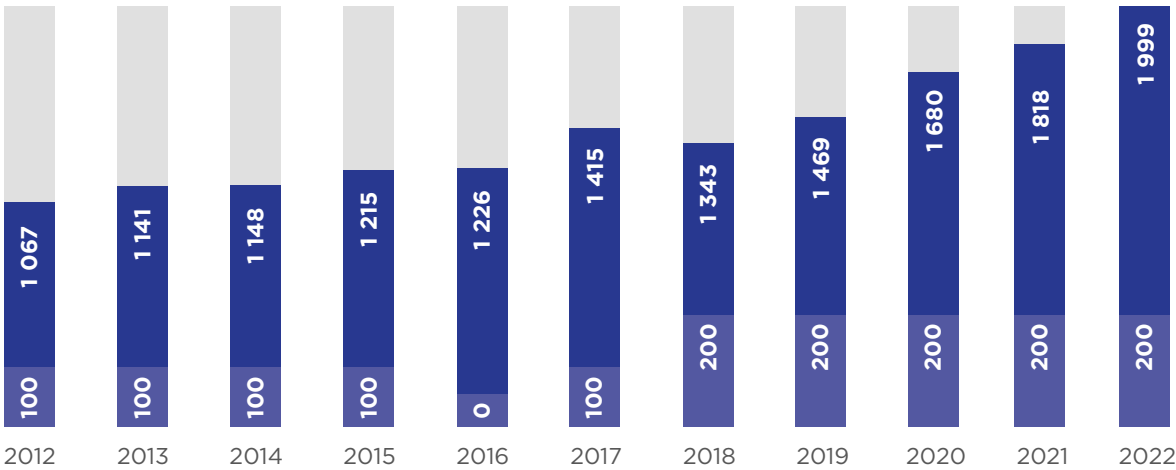
Comptes consolidés

au 31 décembre 2022

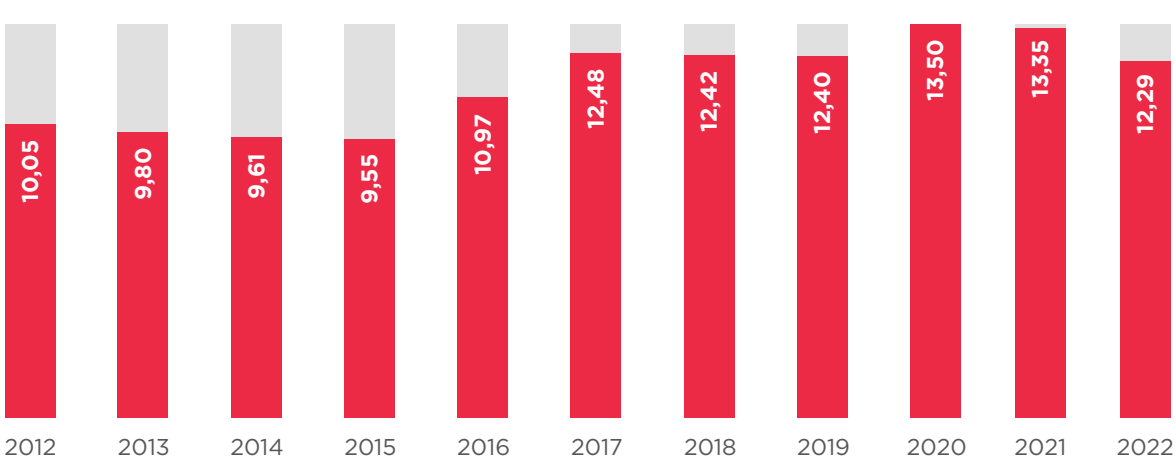
Encours Brut en M€



Fonds propres (hors résultat de l'exercice)
DETTES SUBORDONNÉES



Ratio de solvabilité CET 1 en %



Bilan consolidé

BILAN ACTIF En milliers d'euros	Note	31/12/2021	31/12/2022
Caisse, banques centrales	IV.1	725	27
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	IV.2	45	97
Instruments dérivés de couverture	IV.3	20 002	321 547
Titres au coût amorti	IV.4	1 095	1 357
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	IV.5	753 975	872 550
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	IV.6	14 174 952	16 217 660
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	IV.3	3 003	-273 389
Actifs d'impôts courants	IV.14	18 714	18 367
Actifs d'impôts différés	IV.14	133 704	138 781
Comptes de régularisation et actifs divers	IV.7	101 606	131 006
Participations dans les entreprises mises en équivalence	-	-	-
Immeubles de placement		-	-
Immobilisations corporelles	IV.8	189 786	179 265
Immobilisations incorporelles	IV.9	16 494	17 140
Ecarts d'acquisition	IV.10	244 006	244 006
TOTAL ACTIF		15 658 107	17 868 412

BILAN PASSIF En milliers d'euros	Note	31/12/2021	31/12/2022
Banques centrales		0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	IV.2	0	0
Instruments dérivés de couverture	IV.3	20 319	7 524
Dettes envers les établissements de crédit au coût amorti	IV.11	12 152 048	14 065 907
Dettes envers la clientèle au coût amorti	IV.12	761 502	883 123
Dettes représentées par un titre au coût amorti	IV.13	49 992	50 033
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	IV.3	-	-
Passifs d'impôts courants	IV.14	13 442	3 846
Passifs d'impôts différés	IV.14	942	10 794
Comptes de régularisation et passifs divers	IV.15	366 577	391 621
Provisions techniques des contrats d'assurance		-	-
Provisions	IV.16	125 069	126 600
Dettes subordonnées		200 181	200 455
TOTAL DETTES		13 690 072	15 739 903
Capitaux propres part du groupe	IV.17	1 968 033	2 128 507
Capital et réserves liées		112 658	112 658
Réserves consolidées		1 712 385	1 863 375
Gains / pertes latents ou différés		-7 240	22 779
Résultat de l'exercice		150 230	129 695
Intérêts minoritaires		1	1
TOTAL CAPITAUX PROPRES		1 968 034	2 128 508
TOTAL PASSIF		15 658 107	17 868 412

Comptes de résultat consolidé

COMPTE DE RÉSULTAT En milliers d'euros	Note	31/12/2021	31/12/2022
Intérêts et produits assimilés		1 083 943	1 212 223
Intérêts et charges assimilées		-44 794	-144 372
Commissions (produits)		329 265	388 576
Commissions (charges)		-42 306	-57 450
Gains (pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		-68	-539
Gains (pertes) nets sur actifs financiers disponibles à la vente			
Produits des autres activités		1 566	1 561
Charges des autres activités		-630	-785
PRODUIT NET BANCAIRE	VI.1	1 326 976	1 399 214
Charges générales d'exploitation	VI.2	-749 898	-783 074
Dotations/Reprises aux amort et aux prov sur immos incorporelles & corporelles	VI.3	-19 307	-21 663
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		557 772	594 477
Coût du risque	VI.4	-339 187	-406 843
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		218 585	187 634
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équ.		-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	VI.5	-211	-86
Variations de valeur des écarts d'acquisition			-
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		218 374	187 548
Impôt sur les bénéfices	VI.6	-68 142	-57 851
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RÉSULTAT NET		150 231	129 697
Intérêts minoritaires			
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE		150 231	129 697
Résultat par action (en euros):		0,71	0,61

Résultat net, gains et pertes

COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2022
Résultat net part du groupe	150 230	129 695
Ecarts de conversion	570	982
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	2 289	21 444
Réévaluation des avantages sociaux à long terme	(469)	7 593
Réévaluation des actifs financiers		
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	2 390	30 020
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe	152 620	159 715
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires	(2)	1
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	152 618	159 716

Les données sont présentées pour leur montant net d'impôt (si applicable).

Variation des capitaux propres

En milliers d'euros	CAPITAL ET RÉSERVES LIÉES	RÉSERVES CONSOLIDÉES	TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	CAPITAUX PROPRES PART DES MINORITAIRES	TOTAL CAPITAUX PROPRES
CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2021	116 062	1 573 436	-9 630	135 588	1 815 456	3	1 815 459
Augmentation de capital et prime d'apport					0		0
Composante capitaux propres des instruments hybrides					0		0
Affectation du résultat 2020		135 588		-135 588	0		0
Rémunération des titres subordonnés à durée indéterminée					0		0
Distribution 2021 au titre de 2020					0		0
Acompte sur dividendes					0		0
SOUS-TOTAL DES MOUVEMENTS LIÉS AUX RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES	0	135 588	0	-135 588	0	0	0
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			2 390		2 390	-2	2 388
Résultat 2021				150 230	150 230		150 230
SOUS-TOTAL	0	0	2 390	150 230	152 620	-2	152 618
Effet des acquisitions et des cessions					0		0
Autres variations				-42	0		0
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2021	116 062	1 709 024	-7 240	150 188	1 968 034	1	1 968 035
Incidence des changements de méthodes comptables					0		0
Incidence des corrections d'erreurs		758			758		758

En milliers d'euros	CAPITAL ET RÉSERVES LIÉES	RÉSERVES CONSOLIDÉES	TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	CAPITAUX PROPRES PART DES MINORITAIRES	TOTAL CAPITAUX PROPRES
CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2022	116 062	1 709 782	-7 240	150 188	1 968 792	1	1 968 793
Augmentation de capital et prime d'apport					0		0
Composante capitaux propres des instruments hybrides					0		0
Affectation du résultat 2021		150 230		-150 230	0		0
Rémunération des titres subordonnés à durée indéterminée					0		0
Distribution 2022 au titre de 2021					0		0
SOUS-TOTAL DES MOUVEMENTS LIÉS AUX RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES	0	150 230	0	-150 230	0	0	0
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			30 020		30 020	1	30 021
Résultat 2022				129 695	129 695		129 695
SOUS-TOTAL	0	0	30 020	129 695	159 715	1	159 716
Effet des acquisitions et des cessions					0		0
Autres variations					0		0
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉ- CEMBRE 2022	116 062	1 860 012	22 780	129 653	2 128 507	2	2 128 509

Tableau de flux de trésorerie synthétique

En milliers d'euros	2022	2021
RESULTAT AVANT IMPOTS	187 547	218 372
Dotations nettes aux amortissements sur immos incorporelles et corporelles	19 924	18 548
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	1 739	759
Dotations nettes aux provisions	27 943	-198 089
Quote-part des résultats liés aux sociétés mises en équivalence	0	0
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	86	211
Produits et charges des activités de financement	0	0
Autres mouvements	-36 024	-42 348
TOTAL DES ÉLÉMENTS NON MONÉTAIRES INCLUS DANS LE RÉSULTAT NET AVANT IMPÔTS ET AUTRES AJUSTEMENTS	13 667	-220 919
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	1 679 372	825 926
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-1 633 129	-729 795
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-285 524	-38 877
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	210 411	92 997
Impôts décaissés	-72 353	-42 995
DIMINUTION (AUGMENTATION) NETTE DES ACTIFS ET PASSIFS PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	-101 223	107 256

En milliers d'euros	2022	2021
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (A)	99 992	104 710
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-314	-230
Flux liés aux immeubles de placement	0	0
Flux liés aux immobilisations incorporelles et corporelles	-12 115	-20 226
Reajustements Investissements	0	0
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	-12 429	-20 456
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	546	-26
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	0	0
Reajustements Financements	0	0
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	546	-26
EFFETS DE LA VARIATION DES TAUX CHANGE ET DES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE (D)	1 767	625
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS (A+B+C+D)	89 875	84 852
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	99 992	104 710
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-12 429	-20 456
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	546	-26
Effets de la variation des taux change et des variations de périmètre (D)	1 767	625
TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS A L'OUVERTURE	631 805	546 952
Caisse, banques centrales, CCP (Actif et Passif) - OUVERTURE	725	1 010
Comptes et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit - OUVERTURE	631 079	545 943
TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS A LA CLOTURE	721 680	631 805
Caisse, banques centrales, CCP (Actif et Passif) - CLOTURE	27	1 346
Comptes et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit - CLOTURE	721 653	630 458
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	89 875	84 852

Annexes

aux comptes consolidés 2022

Sommaire

I - Préambule	67
II – Cadre général	69
III – Principes et méthodes comptables	74
IV – Notes sur le bilan consolidé	90
V – Notes sur le hors-bilan consolidé	102
VI – Notes sur le compte de résultat consolidé	103
VII – Information sectorielle	106
VIII – Avantages au personnel	108
IX – Exposition aux risques et politique de couverture	110

I. Préambule

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2022. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en#ifrs-financial-statements

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n°2017-02 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les informations relatives à la gestion des risques figurent dans le rapport de gestion du groupe.

Le groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2022 :

Amendement à IFRS 3- Référence au cadre conceptuel

Il met à jour la référence à la version actualisée du Cadre conceptuel de 2018 (en remplacement de celle relative à sa version antérieure de 1989). Il introduit une exception pour ne pas créer de divergences avec les conséquences actuelles en matière de reconnaissance d'actifs et de passifs lors d'un regroupement d'entreprise. Selon celle-ci, un acquéreur doit se référer aux définitions données par IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ou IFRIC 21 Taxes prélevées par une autorité publique, au lieu de celles fournies dans le nouveau Cadre conceptuel. Un acquéreur ne doit pas comptabiliser les actifs éventuels acquis lors d'un regroupement d'entreprises

Amendement à IAS 37- Coût d'exécution du contrat

Il clarifie la notion de « coûts inévitables » utilisée dans la définition d'un contrat onéreux. Il s'applique aux contrats pour lesquels le groupe n'aurait pas rempli ses obligations contractuelles au 1^{er} janvier 2022.

Amendement à IAS 16- Produit antérieur à l'utilisation prévue

Il est interdit de déduire du coût d'une immobilisation corporelle, les produits nets dégagés au cours des tests de fonc-

tionnement de l'immobilisation. Le produit de la vente de tels éléments doit être comptabilisé immédiatement en résultat.

Amélioration des normes IFRS- Cycle 2018-2020

Les amendements mineurs portent principalement sur les normes suivantes :

- IFRS 1 – Première application des normes IFRS : il introduit une simplification dans l'application d'IFRS 1 pour une filiale adoptant les normes IFRS après sa mère ;

- IFRS 9 – Instruments financiers : il précise les frais à inclure dans le test de 10% utilisé pour déterminer si un passif financier doit être décomptabilisé, en cas de renégociation des conditions. Sont visés uniquement les frais payés ou reçus entre l'emprunteur et le prêteur, y compris ceux payés ou reçus pour le compte de l'autre ;

- IFRS 16 – Contrats de location : il modifie l'exemple illustratif 13 afin de lever toute confusion sur le traitement des avantages reçus par le bailleur.

Réforme IBOR

La réforme des taux IBORs s'inscrit en réponse aux faiblesses constatées sur les méthodologies de construction des indices et des taux interbancaires, celles-ci étant fondées sur les données déclarées des banques et sur un volume de transactions sous-jacentes significativement en baisse.

En Europe, elle se matérialise par le règlement Benchmark dit « BMR » publié en 2016 et entré en vigueur début 2018. L'élément majeur de cette réforme repose sur un calcul de taux sur la base de transactions réelles, pour la sécurisation et la fiabilisation des indices utilisés par le marché.

Tous les indices doivent désormais être conformes au règlement BMR. Les indices non conformes ont été utilisés jusqu'au 31 décembre 2021 et pour certains termes LIBOR (USD)⁽¹⁾ éventuellement jusqu'au 30 juin 2023. A terme, les anciens indices de référence ne pourront plus être utilisés sauf s'ils sont conformes à la nouvelle réglementation ou bénéficient d'une extension exceptionnelle de contribution.

Afin d’assurer une transition sans heurt, le Groupe a lancé un chantier en mode projet dès le premier trimestre 2019, et s’assure de couvrir les risques (juridiques, commerciaux, organisationnels, outils et financiers/comptables) associés à cette transition.

L’EONIA avait été défini comme un tracker de l’€STR depuis octobre 2019 et jusqu’à sa disparition. L’€STR a été définitivement désigné par la Commission Européenne en tant que successeur de l’EONIA^[2], pour tous contrats non échus début janvier 2022, qui n’intégreraient pas une clause de repli robuste.

Depuis le changement de sa méthodologie de calcul en juillet 2019, l’Euribor est conforme à la réglementation BMR.

Cofidis Group commercialise majoritairement des crédits à taux fixe. Pour la part minoritaire de contrats à taux variables :

- en France et en Europe, ils sont indexés Euribor. L’Euribor est conforme à la réglementation BMR ;
- en Europe centrale, ils sont également indexés sur des indices -lbor, également considérés comme conformes à la réglementation BMR.

Au passif, les ressources sont également principalement indexées sur des indices -lbor conformes à la réglementation BMR.

La réforme n’a pas nécessité d’actualisation particulière des contrats en stock.

Ne figurent pas d’expositions non échues et qui seront soumises aux changements liés à la réforme IBOR dans le bilan de Cofidis Group.

[1] Le 5 mars 2021, le régulateur britannique Financial Conduct Authority avait annoncé l’arrêt de la publication :
- des taux LIBOR sur l’ensemble des maturités et devises GBP, JPY, CHF, EUR, ainsi que sur l’USD pour les maturités 1 semaine, et 2 mois au 31/12/2021 ;
- des taux US Libor sur toutes les autres maturités (Overnight, 1 Mois, 3 Mois, 6 Mois, et 12 Mois) au 30/06/2023.

[2] Règlement européen 2021/1848 du 21 octobre 2021

II. Cadre général

1 – PRÉSENTATION DE L’ENTITÉ

Cofidis Group et ses filiales ont pour activité principale l’octroi des crédits à la consommation et des prêts personnels ainsi que l’émission et la gestion des moyens de paiement.

Cofidis Group a été fondée en 1982 par le groupe 3Si, spécialiste de la vente à distance. Le 23 mars 2009, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) a pris le contrôle de Cofidis Group dont Cofidis SA est la filiale directe.

Cofidis Group, immatriculée sous le numéro 378 176 291 est une société anonyme enregistrée et domiciliée en France. Son siège social se situe à l’adresse suivante : Parc de la haute Borne, 61 avenue Halley-59667 Villeneuve d’Ascq.

Les états financiers consolidés sont établis à partir des comptes au 31 décembre 2022 des sociétés incluses dans le périmètre du groupe Cofidis Group. Les états financiers sont exprimés en milliers d’euros, sauf indication contraire.

2 – FAITS SIGNIFICATIFS DE L’EXERCICE

Les faits majeurs de l’exercice sont les suivants :

☒ Invasion de l’Ukraine par la Russie :

N’étant pas implanté en Ukraine et en Russie, le Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale n’a pas d’équipes présentes sur les lieux de conflits ; les expositions directes dans ces deux pays ainsi qu’en Biélorussie sont non significatives. Par ailleurs, le Groupe n’a aucun actif à la Banque centrale de Russie.

Le Groupe est engagé dans la mise en œuvre et le respect des mesures restrictives ainsi que des sanctions individuelles et économiques adoptées par l’Union Européenne en réponse à l’agression militaire de l’Ukraine par la Russie. En particulier, il possède un dispositif d’une gouvernance et de pilotage des risques robuste, lui permettant d’avoir un suivi attentif des flux opérés par ses clients avec la Russie permettant de lutter contre le blanchiment, la fraude fiscale ou le financement du terrorisme. Le Groupe fait également preuve d’une vigilance accrue en matière de cybersécurité.

Par ailleurs, le Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale est totalement mobilisé pour faire face aux impacts liés à la crise ukrainienne et, au contexte d’incertitudes économiques accrues, qui continue de peser sur les secteurs précédemment affectés par la crise Covid-19.

Il est totalement impliqué pour accompagner en proximité ses clients professionnels et entreprises en difficulté (notamment TPE/PME) et ses clients particuliers.

Le Groupe suit de manière constante la qualité de ses engagements de crédit, la valorisation de ses portefeuilles, la gestion du risque de taux et sa liquidité.

De manière globale, l’exposition de Cofidis Group sur ces pays est extrêmement limitée.

☒ Litiges taux clients Cofidis Espagne :

La loi du 23 juillet 1908 prévoit la nullité de tout contrat dont l’intérêt est « notablement supérieur au taux normal de l’argent et manifestement disproportionné ». Mais il n’existe pas de textes en Espagne qui définissent les modalités de calcul qualifiant les taux clients comme étant usuraires. Il faut donc se référer à la jurisprudence pour définir ces modalités.

Décision de la Cour Suprême du 4 mars 2020 :

Le Tribunal a jugé que pour qualifier l’usure, il fallait comparer le taux du contrat avec les taux publiés par la Banque d’Espagne qui constitue une moyenne de marché, cette comparaison devant se faire produit par produit. En l’occurrence, une différence de près de 7 points entre le taux du contrat et les taux Banque d’Espagne devait être considérée comme disproportionnée et donc usuraire.

Décision de la Cour Suprême du 4 mai 2022 :

Le Tribunal confirme dans cette décision que le taux du contrat doit être comparé avec la moyenne des taux pratiqués sur le même type de produit à la date de souscription du contrat. Dans cette affaire, il est jugé que les taux moyens de crédits renouvelables appliqués par les grands établissements étaient compris entre 20% et 26%. Un contrat dont le taux était fixé à 24,51% ne pouvait pas être usuraire. Jurisprudence confirmée par une Décision du 4 octobre 2022.

Arrêt de la Cour Suprême du 15 février 2023 :

Il s’agit d’un arrêt rendu en plénière ; ce qui lui confère un poids plus important que les jugements rendus par une seule chambre. Cet arrêt réaffirme que le taux du contrat doit être comparé par rapport aux taux moyens pratiqués par la Banque d’Espagne pour le même produit et que le taux à comparer est bien le TAEG et non les taux publiés par la Banque d’Espagne qui sont les taux d’intérêts hors commissions, lesquelles viennent s’ajouter au taux d’intérêts pour constituer le TAEG.

Les taux d'intérêts moyens publiés par la Banque d'Espagne le sont produit par produit depuis 2010. Avant cette date, il faut rechercher les taux moyens pratiqués chaque année sur le marché.

En l'espèce, il s'agissait d'un contrat de carte revolving ouvert en 2004. La Cour indique que pour ces contrats l'intérêt est nettement supérieur à la moyenne du marché si la différence entre le taux pratiqué et le taux moyen du marché dépasse 6 points. Le taux du contrat était de 23,9% (TAEG) pour un taux moyen légèrement supérieur à 20%. Le différentiel étant inférieur à 6 points, le taux n'était pas usuraire.

3 – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la clôture.

4 – INFORMATIONS
RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées de Cofidis Group sont :

- les sociétés consolidées,
- la société qui contrôle l'entité Cofidis Group, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel,
- les entités contrôlées par la même société mère : les autres entités du groupe Crédit Mutuel,
- les autres parties liées : les entités du groupe Argosyn,
- les principaux dirigeants de Cofidis Group ou de ses actionnaires.

Les flux avec les sociétés consolidées sous contrôle exclusif, considérées comme des parties liées, sont éliminés dans les comptes consolidés et ne sont donc pas présentés ci-contre.

Position bilantielle en K€	TOTAL	Société Mère	Entités contrôlées par la même Société Mère	Autres parties liées
Instruments dérivés de couvert. - Actif	321 547	292 592	28 955	0
Prêts et créances sur les établissements de crédit	733 997	706 523	27 474	0
Comptes de régularisation et actifs divers	2 561	0	1 179	1 382
TOTAL DES ACTIFS	1 058 105	999 115	57 607	1 382
Instruments dérivés de couvert. - Passif	7 524	1 333	6 191	0
Dettes envers les Ets de crédit	14 045 748	14 013 679	32 069	0
Dettes représentées par un titre	50 033	50 033	0	0
Comptes de régularisation et passifs divers	25 388	0	24 688	700
TOTAL DES PASSIFS	14 128 693	14 065 045	62 949	700
ENGAGEMENTS REÇUS	8 454 000	7 594 000	860 000	0
ENGAGEMENTS DONNÉS	8 824	0	8 824	0

Produits et charges en K€	TOTAL	Société Mère	Entités contrôlées par la même Société Mère	Autres parties liées
Produits d'intérêts et assimilés	49 856	43 609	6 038	209
Gains ou pertes nets sur Commissions	232 177	-1 134	233 630	-319
Gains ou pertes nets sur portefeuilles à la JV par résultat	0	0	0	0
Gain et pertes sur autres actifs	-3	0	-3	0
TOTAL DES PRODUITS	282 029	42 474	239 665	-110
Charges d'intérêts et assimilés	141 424	131 754	9 461	209
Charges d'exploitation	95 690	0	94 454	1 236
TOTAL DES CHARGES	237 114	131 754	103 914	1 445

Les transactions avec les dirigeants de Cofidis Group se composent exclusivement d'avantages au personnel (§ VIII).

5 - PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

5.1 Périmètre

Les états financiers consolidés de Cofidis Group regroupent l'ensemble des entreprises qui sont sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable. Ces entreprises sont respectivement consolidées selon les méthodes de l'intégration globale et de la mise en équivalence.

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Cofidis Group et ceux de toutes ses filiales :

Sociétés	Pays d'implantation	Méthode de consolidation	% d'intérêt 31/12/2022	% d'intérêt 31/12/2021
Cofidis Group	France			
COFIDIS SA et succursales	France, Espagne, Portugal, Hongrie, Pologne, Slovaquie	Intégration globale	99,99	99,99
CREATIS SA	France	Intégration globale	99,99	99,99
COFIDIS Belgique	Belgique	Intégration globale	99,99	99,99
COFIDIS Ceska	République tchèque	Intégration globale	99,99	99,99
COFIDIS Spa	Italie	Intégration globale	99,99	99,99
SYNERGIE	France	Intégration globale	99,98	99,98
Monabanq France	France	Intégration globale	99,99	99,99
MARGEM SEGUROS	Portugal	Intégration globale	99,99	99,99

5.2 Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées.

■ **Des entités contrôlées de manière exclusive:** il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le groupe détient le pouvoir sur l'entité, est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements qu'il obtient. Les comptes des entités contrôlées de manière exclusive sont consolidés par intégration globale.

■ **Des entités sous contrôle conjoint:** le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus

qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :

- une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité,
- une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

■ **Des entités sous influence notable:** il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

5.3 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes:

■ **Intégration globale:** cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

■ **Mise en équivalence:** il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

5.4 Opérations en devises

Les comptes de Cofidis Group sont établis en euros. Le bilan des filiales et succursales étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est converti en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les postes du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Des écarts de conversion ont été dégagés pour les entreprises consolidées qui ne font pas partie de la zone Euro (Cofidis Hongrie, Cofidis Ceska, Banco Cofidis Pologne).

Les écarts de conversion sont inscrits, pour la part revenant au groupe dans les capitaux propres sous la rubrique « Ecart de conversion » et pour la part des tiers sous la rubrique « Intérêts minoritaires ».

Les parités suivantes ont été utilisées pour la conversion des états financiers des filiales et succursales étrangères :

	Taux moyen 2022	Taux de clôture	Taux d'ouverture	Taux moyen 2021
Couronne Tchèque	0.0407163	0.0414662	0.0402285	0.0389912
Forint Hongrois	0.0025579	0.0024946	0.0027086	0.0027897
Zloty Pologne	0.2134709	0.2136387	0.2175379	0.2191041

5.5 Traitement des acquisitions et des écarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3R, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente selon la norme IFRS 5, qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du goodwill total); dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (goodwill partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « Variations de valeur des écarts d'acquisition ».

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la

quote-part de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession est comptabilisé en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont présentés sur une ligne distincte du bilan pour les sociétés intégrées globalement et au sein du poste « participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque les entités sont consolidées selon cette méthode.

Les écarts d'acquisitions n'intègrent pas les coûts directs liés aux acquisitions qui selon IFRS 3R, sont comptabilisés en résultat.

Le groupe procède régulièrement et au moins une fois par an à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affecté l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le Groupe suit son activité.

III. Principes et méthodes comptables

1 - INSTRUMENTS FINANCIERS SELON IFRS 9

1.1 Classement et évaluation des actifs financiers

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments.

☒ Prêts, créances, ou titres de dettes acquis

L'actif est classé :

- au coût amorti, s'il est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant implicitement une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés (modèle de collecte),
- en juste valeur par capitaux propres, si l'instrument est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de le vendre en fonction des opportunités, sans pour autant faire du trading, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant implicitement une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés (modèle de collecte et vente),
- en juste valeur par résultat, si :
 - il n'est pas éligible aux deux catégories précédentes (car ne remplissant pas le critère « basique » et / ou géré selon le modèle de gestion « autres »), ou
 - le Groupe choisit de le classer comme tel, sur option, à l'initiation et de manière irrévocable. La mise en œuvre de cette option vise à pallier une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié.
- Caractéristiques des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique.

Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les

frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI (*Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts*) des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'indemnité de remboursement anticipé est considérée comme raisonnable si :

- elle est règlementée ou limitée par les pratiques concurrentielles du marché,
- elle correspond au différentiel entre les intérêts contractuels qui auraient dû être perçus jusqu'à l'échéance du prêt et les intérêts qui seraient générés par le remplacement du montant remboursé par anticipation à un taux reflétant le taux d'intérêt de référence,
- elle est égale à la juste valeur du prêt ou au coût de débouclage d'un swap de couverture associé.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

À noter que :

- les dérivés incorporés à des actifs financiers ne sont plus comptabilisés séparément, ce qui implique que l'ensemble de l'instrument hybride est alors considéré comme non-basique et enregistré en juste valeur par résultat,
- les parts d'OPCVM et d'OPCI ne sont pas des instruments basiques et sont également classés en juste valeur par résultat.

☒ Modèles de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et peut être remis en cause en cas de changement de modèle.

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :

- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires,
- le mode de rémunération des gestionnaires,
- la fréquence, calendrier et volumes des ventes des périodes précédentes,
- la raisons des ventes,
- les prévisions de ventes futures,
- la manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- en lien avec une augmentation du risque de crédit,
- proches de la maturité,
- exceptionnelles (par exemple, liées à un stress de liquidité).

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille. Par ailleurs, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet

d'une documentation au cas-par-cas afin de démontrer le caractère « non fréquent » de telles cessions.

Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité du portefeuille titres (le groupe ne cède pas ses crédits).

Le groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers, qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

☒ Actifs financiers au coût amorti

Ils incluent principalement :

- la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit,
- les autres prêts aux établissements de crédits, ainsi que ceux à la clientèle (consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués), non comptabilisés en juste valeur par résultat,
- une partie des titres détenus par le groupe.

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.

Les actifs sont valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie estimée de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Il intègre les flux de trésorerie estimés sans tenir compte des pertes sur crédit futures et inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Pour les titres, le coût amorti intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement.

La juste valeur des actifs au coût amorti est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

✉
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Le groupe ne cédant pas ses crédits, cette catégorie n'inclut que des titres. Ils sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation (cf. § « 1.6. Décomptabilisation des actifs et passifs financiers » et « 1.7. Evaluation du risque de crédit »).

Les revenus courus ou acquis sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

✉
Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Ils sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession (cf. § « 1.6. Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur les actifs classés dans cette catégorie sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES ACQUIS

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) sont classés :

- en juste valeur par résultat, ou
- sur option, en juste valeur par capitaux propres, lors de la comptabilisation initiale, de manière irrévocable.

✉
Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés de manière identique aux instruments de dettes à la juste valeur par résultat.

1.2. Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

✉
les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

- ceux encourus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés passifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture, et
- les passifs financiers non dérivés que le groupe a classé dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur). Cela inclut :
 - les instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
 - les instruments présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
 - les instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur.

✉
les passifs financiers au coût amorti

Ils regroupent les autres passifs financiers non dérivés. Cela concerne les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Les dettes subordonnées sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres seniors non préférés créés par la loi Sapin 2 sont classés parmi les dettes représentées par un titre.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisés, lors des arrêts suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

CONTRATS D'ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

1.3 Distinction Dettes et Capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

1.4 Opérations en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêté.





ACTIFS OU PASSIFS FINANCIERS MONÉTAIRES

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

ACTIFS OU PASSIFS FINANCIERS NON MONÉTAIRES

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur les instruments financiers en juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins-values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

1.5 Dérivés et comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39.

Le Groupe a choisi de conserver les dispositions d'IAS 39. Des informations complémentaires en annexe ou dans le rapport de gestion sont, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7 révisé.

En outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour de la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, continuent de s'appliquer.

Les instruments financiers dérivés sont des instruments qui présentent les trois caractéristiques suivantes :

- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours de change, actions, indices, matières premières, notations de crédit, etc.),
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul,
- leur règlement intervient à une date future.

Cofidis Group traite des instruments dérivés simples (swaps, options vanilles), principalement de taux et classés essentiellement en niveau 2 de la hiérarchie de valeur.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. Ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments de couverture.

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES DÉRIVÉS

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée, afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit, associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur positive des dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers, lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers, lorsqu'elle est négative.

CLASSIFICATION DES DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

☒ Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il répond à la définition d'un dérivé
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat,
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte.
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Sous IFRS 9, seuls les dérivés incorporés à des passifs financiers peuvent être détachés du contrat hôte pour être comptabilisés séparément.

Comptabilisation

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

☒ Comptabilités de couverture

Risques couverts

Le Groupe ne couvre comptablement que le risque de taux, via la microcouverture ou plus largement par le biais de la macro-couverture. La micro-couverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou à plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, à l'aide de dérivés. La macro-couverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du Groupe contre des évolutions défavorables, notamment des taux. La gestion globale du risque de taux est décrite dans le rapport de gestion, tout comme les autres risques (change, crédit...) qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement naturel des actifs/passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction. La micro-couverture s'effectue notamment dans le cadre des assets swaps, qui visent généralement à transformer un instrument à taux fixe en instrument à taux variable.

Trois formes de relation de couverture sont possibles. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert.

- La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers.
- La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures.
- La couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. En particulier :

- l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture.
- la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie notamment les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture.
- l'efficacité de cette couverture doit être démontrée, lors de la mise en place de la relation de couverture, puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêté. Le rapport, entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert, doit se situer dans un intervalle de 80% à 125%.

Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également, si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou, s'il s'agit d'un actif financier classé en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture.

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat, dans la

rubrique « Produits et charges d'intérêts », symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

Dérivés de macro-couverture

Le groupe utilise les possibilités offertes par la Commission européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union Européenne à la norme IAS 39 (« carve-out ») permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et, de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'échéancier des dérivés de couverture est mis face à celui des éléments couverts, pour vérifier qu'il n'y a pas de sur-couverture.

Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur.

Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur, par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres, au titre de la réévaluation du dérivé de couverture, sont maintenus en capitaux propres, jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou, lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

1.6 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent, ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un :

- actif ou passif financier au coût amorti ou à la juste valeur par résultat, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif ou passif et la valeur de la contrepartie reçue/versée,
- instrument de dettes à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession,
- instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux

propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ainsi que les plus et moins-values de cession sont constatées en réserves consolidées sans transiter par le compte de résultat.

Le groupe décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration. Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

1.7 Evaluation du risque de Crédit

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 est fondé sur une approche « pertes attendues » tandis que celui d'IAS 39 reposait sur un modèle de pertes de crédit avérées, impliquant une comptabilisation jugée trop tardive et trop faible des pertes de crédit au moment de la crise financière. Dans ce modèle IFRS 9, les dépréciations sont constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historiques de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Ainsi, le nouveau modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'appliquera à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, qui seront répartis en 3 catégories :

- **Bucket 1:** provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) sur les instruments émis ou acquis, dès leur entrée au bilan, des actifs financiers, et lorsqu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'a pas été constatée depuis la comptabilisation initiale,
- **Bucket 2:** provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) devront être comptabilisées lorsqu'une augmentation significative du risque de crédit sera constatée depuis la comptabilisation initiale,
- **Bucket 3:** catégorie regroupant les actifs financiers dépréciés pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt. Cette catégorie équivaut au périmètre des encours qui étaient déjà dépréciés individuellement sous IAS 39.

Pour les statuts 1 et 2, la base de calcul des produits d'intérêt est la valeur brute de l'actif avant dépréciation tandis que pour le statut 3, il s'agit de la valeur nette après dépréciation.

Gouvernance

Les modèles pour l'affectation dans les compartiments, les scénarios prospectifs et les méthodologies de calcul des paramètres constituent le socle méthodologique des calculs de dépréciation. Ils sont validés au plus haut niveau du groupe et ont vocation à être appliqués dans l'ensemble des entités en fonction des portefeuilles concernés. L'ensemble du socle méthodologique puis toute modification de méthodologie, de pondération des scénarios ou de calcul des paramètres ainsi que le calcul des provisions devront faire l'objet d'une validation par les instances dirigeantes de Cofidis Group.

L'augmentation significative du risque de crédit s'appréciera en :

- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables, et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Au niveau du groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, mais après l'évaluation de la variation du risque au niveau de chaque contrat.

Pour définir la frontière entre les buckets 1 et 2 :

- le groupe s'appuiera sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et sur l'évaluation du risque de défaut à 12 mois (représenté par une cotation ou un taux de défaut), comme la norme l'y autorise.
- il associera à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés,...
- des méthodes moins complexes seront utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudentiellement en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

Les travaux opérationnels menés dans le Groupe au cours de l'année 2018, ont principalement visé à :

- définir les frontières entre les statuts 1 et 2 sur les différentes catégories d'exposition du groupe, la méthodologie de prise en compte, dans les paramètres, des informations de nature prospective. Celle-ci intégrera pour la probabilité de défaut, trois scenarii (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du Groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans.
- documenter l'ensemble du corpus de règles,
- finaliser l'adaptation du système d'information.

1.8 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

⊗ Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif, si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

⊗ Instruments négociés sur un marché non actif

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le groupe utilise des données non observables, « mark-to-model ».

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

⊗ Hiérarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- **Niveau 1** : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ; sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé.
- **Niveau 2** : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les swaps de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.
- **Niveau 3** : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables. L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que le plus bas niveau de la donnée d'entrée qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

2 - IMPÔTS DIFFÉRÉS

La norme IAS 12 impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par : la comptabilisation initiale d'un goodwill, ou la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de transaction.
- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de transaction.
- un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'imposition utilisés pour l'évaluation sont ceux dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du règlement du passif, dans la mesure où ces taux ont été adoptés à la date de clôture.

Les plus-values sur les titres de participation, telles que définies par le Code Général des Impôts et relevant du régime fiscal long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007. Aussi, les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice ne génèrent-elles pas non plus de différences temporelles devant donner lieu à la constatation d'impôts différés.

L'impôt différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres,
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et,
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Le calcul des impôts différés ne fait l'objet d'aucune actualisation.

3 - IMMOBILISATIONS

Conformément à la norme IAS 16, lorsqu'une immobilisation est structurée par composants à durée d'utilisation différente, ceux-ci sont comptabilisés et amortis comme des éléments distincts. La base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Lorsqu'aux termes d'un contrat de location dont Cofidis Group est preneur, il apparaît que la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété est transférée par le bailleur au preneur, les actifs correspondants sont inscrits lors de leur première comptabilisation, en immobilisations corporelles dans le bilan de Cofidis Group, pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, si celle-ci est inférieure. Ce montant est ensuite diminué des amortissements et des pertes de valeur constatés. Les engagements financiers qui en découlent figurent dans les dettes financières.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée prévisible d'utilisation des actifs. Principales durées d'utilisations retenues :

- Terrain aménagements réseaux : 15-30 ans
- Constructions – gros œuvre structure : 20-80 ans (en fonction du type d'immeuble concerné)
- Constructions – équipements : 10-40 ans
- Agencements et installations : 5-15 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 5-10 ans
- Matériel de sécurité : 3-10 ans
- Matériel roulant : 3-5 ans
- Matériel informatique : 3-5 ans
- Logiciels acquis ou créés en interne : 1-10 ans
- Fonds de commerce acquis : 9-10 ans (si acquisition de portefeuille de contrats clientèle).

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Les éléments dont dispose Cofidis Group sur la valeur des immobilisations (hors écarts d'acquisition) lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan au 31 décembre 2022.

4 - ÉCARTS D'ACQUISITION

4.1 Comptabilisation initiale

Les actifs et passifs acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises sont enregistrés suivant la méthode de l'acquisition : les actifs et passifs sont alors évalués à leur juste valeur. L'écart résiduel entre le prix d'acquisition et les actifs et passifs réévalués est comptabilisé le cas échéant sous la rubrique « Ecart d'acquisition » (« goodwill »).

4.2 Tests de dépréciation et Unités Génératrices de Trésorerie

Conformément à la norme IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises », les écarts d'acquisition ne font plus l'objet d'un amortissement annuel systématique : la valeur nette des éléments incorporels fait en effet l'objet d'une analyse périodique fondée sur une actualisation des flux financiers futurs correspondant aux hypothèses les plus probables retenues par la Direction (selon l'approche Discounted Dividend Method). Ce test de perte de valeur est fondé sur des hypothèses en termes de taux de croissance, de taux d'actualisation et de taux d'imposition. Les hypothèses retenues reposent sur les plans d'affaires des années futures. Cette évaluation est réalisée sur une base annuelle, ou lorsqu'un événement significatif le nécessite. Une dépréciation est enregistrée lorsque l'évaluation révèle une insuffisance de valeur des éléments incorporels appréciés.

Afin d'effectuer ce test de perte de valeur, les écarts d'acquisition sont ventilés par Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie identifiables et qui sont largement indépendants des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs nets de trésorerie actualisés. Lorsque la valeur nette comptable de l'UGT est supérieure à la valeur d'utilité, une perte de valeur est enregistrée pour la différence et est imputée en priorité sur les écarts d'acquisition.

Dans le cadre de sa transition aux normes IFRS, le groupe a considéré que les entités légales étaient constitutives des UGT.

5 - PROVISIONS

Cofidis Group a identifié l'ensemble de ses obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable.

Au titre de ces obligations, Cofidis Group a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les engagements sociaux,
- les risques opérationnels,
- les litiges,
- les risques juridiques.

Ces provisions sont estimées selon leur nature, en tenant compte des hypothèses les plus probables. Le montant de l'obligation qu'elle soit légale, réglementaire ou contractuelle, est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation représente un caractère significatif.

6 - AVANTAGES AU PERSONNEL

6.1 Avantages au personnel

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme,
- les avantages postérieurs à l'emploi,
- les avantages à long terme,
- les indemnités de fin de contrat de travail,

Ils sont comptabilisés depuis le 1^{er} janvier 2012 selon la norme IAS 19R appliquée par anticipation. Les nouvelles dispositions se traduisent pour :

- les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, par la constatation immédiate des écarts actuariels en gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, et des modifications de régime en résultat, l'application, aux actifs du régime, du taux d'actualisation de la dette et un renforcement des informations à présenter en annexe ;

6.1.1 Les avantages à court terme

Les avantages à court terme comprennent :

- les salaires, rémunérations et cotisations sociales,
- les absences rémunérées à court terme (notamment les congés annuels et congés maladie),
- l'intéressement et les primes,
- les avantages non monétaires (assistance médicale, logement, voitures de fonction...) accordés au personnel en activité.

L'ensemble de ces avantages à court terme est comptabilisé en charge sur l'exercice.

6.1.2 Les avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi concernent essentiellement les retraites et sont réglementés par des régimes classés en deux catégories :

- les régimes à cotisations définies : ils sont ceux pour lesquels l'obligation du groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comporte aucun engagement du

groupe sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

- les régimes à prestations définies : ils désignent les régimes pour lesquels le groupe s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Le principe est que le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci reçoit effectivement ces prestations :

- dans un régime à cotisations définies, l'entreprise est déchargée de toute obligation à partir du moment où elle a payé ses cotisations au fonds. Le coût des avantages postérieurs à l'emploi correspond donc tout simplement aux cotisations de la période,
- dans un régime à prestations définies, le coût des avantages postérieurs à l'emploi dépend, d'une part, de la variation du montant des engagements de l'entreprise durant la période et, d'autre part, de l'évolution de la valeur des actifs du fonds.

Une provision est enregistrée au passif du bilan afin de couvrir l'intégralité des engagements de retraite. L'évaluation réalisée sur une base au minimum annuelle intègre des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentation de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est minorée du montant de la juste valeur de ces fonds.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

6.1.3 Les indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités sont comptabilisées si et seulement si l'entreprise est « manifestement engagée » à mettre fin au contrat de travail d'un ou plusieurs membres du personnel avant l'âge normal de la retraite ou accorder ces indemnités suite à une offre faite pour encourager les départs volontaires.

La norme IAS 19 précise que l'entreprise est « manifestement engagée » à mettre fin à un contrat de travail si et seulement si elle a un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réelle de se rétracter. Elle ajoute qu'un tel plan doit, au minimum, indiquer :

- l'implantation, la fonction et le nombre approximatif des personnes concernées,
- les indemnités prévues pour chaque fonction ou classification professionnelle,
- la date à laquelle le plan sera mis en œuvre.

Ces indemnités font l'objet d'une provision à la clôture de l'exercice.

7 - INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES : TITRES SUPER SUBORDONNÉS

7.1 Caractéristique des titres super subordonnés

La Loi de Sécurité Financière de 2003 a introduit la possibilité d'émettre des titres qualifiés de « super subordonnés ». Ces titres sont de nature perpétuelle et sont donc émis pour une durée indéterminée, aucune date de remboursement n'étant contractuellement établie. En cas de liquidation judiciaire de l'émetteur, le rang d'exigibilité des détenteurs de tels titres est de priorité inférieure à celui de toutes les autres catégories d'obligations. L'émetteur dispose le plus souvent d'une option de remboursement à compter d'une échéance donnée et est tenu de payer des intérêts aux porteurs des titres lorsqu'il a procédé au cours de la période à des versements de dividendes.

7.2 Traitement comptable : nominal et charges d'intérêt

Les normes IAS 32 et IAS 39 relatives à la comptabilisation et la présentation des instruments financiers, distinguent les instruments de dettes et des instruments de capitaux propres, en se fondant notamment sur la substance des caractéristiques contractuelles de l'instrument.

Selon la norme IAS 32, un instrument financier pour lequel un remboursement en actions propres n'est pas prévu, est un instrument de capitaux propres s'il n'y a aucune obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier à des conditions potentiellement défavorables pour l'émetteur. Lorsque le remboursement du capital est à la seule discrétion de l'émetteur, le classement de titres émis en instruments de dettes ou en instruments de capitaux propres est déterminé sur la base des autres droits qui leur sont attachés. Lorsque la rémunération des titres est à la discrétion de l'émetteur, les titres sont des instruments de capitaux propres.

Les titres super subordonnés non remboursables, sauf à l'initiative de l'émetteur, et pour lesquels le paiement d'un coupon n'est pas obligatoire, constituent des capitaux propres consolidés et sont alors comptabilisés à hauteur du montant en trésorerie reçu.

Les coupons s'y rattachant sont inscrits dans les charges financières de l'exercice dans les comptes individuels de l'émetteur et sont, au niveau des comptes consolidés, portés en minoration des capitaux propres pour le montant payé net d'impôt.

8 - PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les encaissements ou décaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie estimée de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur nette comptable de l'actif ou du passif financier. Pour déterminer le taux d'intérêt effectif, le groupe estime les flux de trésorerie en prenant en considération les modalités contractuelles. Ce calcul inclut les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat ou les intermédiaires dès lors qu'elles sont liées au rendement de l'instrument financier ainsi que les coûts de transactions et les décotes.

Dès qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêts ultérieurs sont comptabilisés au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » sur la base du taux d'intérêt effectif d'origine.

9 – PRODUITS NETS DE COMMISSIONS

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles que les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat, sous la rubrique « produits de commissions », quand la prestation est réalisée.

10 - LES CONTRATS DE LOCATION

La définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement seront comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat,
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers,
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Le groupe active principalement ses contrats immobiliers, à l'exception de ceux en situation de tacite reconduction (compte tenu du préavis de 6 mois pour la résiliation). La flotte automobile n'a été retraitée que lorsqu'elle était localement significative et les matériels informatique et de sécurité ont été écartés au motif de leur caractère substituable, conformément à la norme.

D'autres actifs sous-jacents ont pu être écartés via les exemptions de courte durée et de faible valeur (fixée à 5 K€). Le groupe n'a pas de contrat de location pouvant donner lieu à la comptabilisation d'actif incorporel ou d'immeuble de placement.

Ainsi, les droits d'utilisation sont enregistrés en « immobilisations corporelles », et les obligations locatives en « autres passifs ». Les droits au bail, sont reclassés en immobilisations corporelles quand ils concernent des contrats qui ne sont pas en tacite reconduction. Les droits d'utilisation et les obligations locatives font l'objet d'impôts différés actifs ou passifs pour le montant net des différences temporelles imposables et déductibles.

Au compte de résultat, les charges d'intérêt figurent en « marge d'intérêt » tandis que les dotations aux amortissements sont présentées dans la rubrique dédiée des frais généraux.

Pour le calcul de l'obligation locative sont utilisés :

- la durée contractuelle. Sur les baux commerciaux, le groupe suit la position ANC, en application des dispositions contractuelles : tout nouveau contrat de ce type sera activé sur une durée de 9 ans. En effet, au plan comptable, il n'existe pas d'option de renouvellement au terme du bail et que par conséquent, la période pendant laquelle le contrat est exécutoire est généralement de 9 ans, compte tenu des choix d'implantation du groupe,
- le taux d'actualisation est le taux marginal d'endettement correspondant à la durée retenue. Il s'agit d'un taux amortissable par centrale de refinancement du groupe,
- le loyer hors taxes. Le groupe est marginalement concerné par les loyers variables.

11 – JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers au 31 décembre 2022 exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Ces dernières peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux,
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

11.1 Instruments financiers évalués à leur juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur retenue pour évaluer un instrument financier est en premier lieu la cotation de l'instrument financier lorsque celui-ci est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est alors déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Lorsqu'un instrument financier est traité sur différents marchés et que le groupe a un accès immédiat sur ces marchés, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par le prix du marché. Lorsqu'il n'existe pas de cotations pour un instrument financier donné mais que les composantes de cet instrument financier sont cotées, la juste valeur est égale à la somme des prix cotés des différentes composantes de l'instrument financier en intégrant le cours acheteur et vendeur de la position nette.

Lorsque le marché d'un instrument financier n'est pas actif, sa juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Celles-ci intègrent, en fonction de l'instrument financier, l'utilisation de données issues de transactions récentes, de justes valeurs d'instruments financiers comparables et de modèles de valorisation fondés sur les actualisations des flux futurs de trésorerie.

11.2 Régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

11.3 Dépréciations des créances clients

La valeur du poste « Prêts et créances » est ajustée par une provision relative aux créances dépréciées lorsque le risque de non-recouvrement de ces créances est avéré.

L'évaluation de cette provision sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait

nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la provision.

11.4 Provisions

L'évaluation d'autres provisions peut également faire l'objet d'estimations, notamment les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la clôture.

11.5 Dépréciation des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont soumis à des tests de dépréciation au moins une fois par an. Les hypothèses retenues en termes de croissance des activités, de taux d'actualisation des flux financiers futurs peuvent influencer le montant des éventuelles pertes de valeur à constater. Une description de la méthode appliquée est détaillée dans le chapitre « Principes et méthodes de consolidation ».

11.6 Incertitude relative aux traitements fiscaux

Le 7 juin 2017, a été publiée l'interprétation IFRIC 23 « incertitude relative aux traitements fiscaux », applicable au 1^{er} janvier 2019.

Ce texte induit une présomption que l'administration fiscale :

- contrôlera tous les montants qui lui sont reportés,
- a accès à l'ensemble de la documentation et du savoir nécessaire.

L'entité doit évaluer la probabilité que l'administration fiscale accepte / n'accepte pas la position retenue et en tirer les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition. En cas de position fiscale incertaine (i.e. il est probable que l'administration fiscale n'acceptera pas la position prise), les montants à payer sont évalués sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

Le champ d'application de ce texte se limite à l'impôt sur le résultat (courant/différé). Le groupe considère qu'il n'entraîne pas de changement par rapport à la pratique actuelle. Aujourd'hui un risque est reconnu dès la survenance d'un redressement, cela peut être le redressement de l'entité elle-même, d'une entité liée ou d'un redressement de place c'est-à-dire d'une entité tierce.

IV. Notes sur le bilan consolidé

1 - CAISSE, BANQUES CENTRALES (EN MILLIERS D'EUROS)

	31/12/2022	31/12/2021
Comptes ouverts auprès des banques centrales	0	0
Disponibilités	27	725
TOTAL	27	725

2 - ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

Au 31 décembre 2022, les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat s'établissent à 97 milliers d'euros. Le groupe ne détient pas de passif financier à la juste valeur par le compte de résultat.

	31/12/2022	31/12/2021
Titres à la juste valeur par résultat	97	45
TOTAL DES TITRES À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	97	45



3 - INSTRUMENTS DÉRIVÉS

3.1 - Instruments dérivés de couverture

Au 31 décembre 2022, les opérations sur instruments financiers à terme sur taux d'intérêt s'élèvent à 321 547 milliers d'euros à l'actif et 7 524 milliers d'euros au passif. Le portefeuille se décompose comme suit :

- swaps payeurs à taux fixe utilisés pour couvrir les risques associés au financement des encours à taux fixe,
- swaps receveurs à taux fixe utilisés pour couvrir les risques associés aux prêts consentis à taux variable,
 - options de taux (notamment CAP garantie d'un taux plafond) utilisées pour se prémunir contre une hausse du coût de financement des encours à taux révisable issue d'une forte augmentation des taux.
 - Swap de devises payeur à taux fixe en forint hongrois et couronne tchèque utilisé pour couvrir le risque associé au refinancement de Cofidis Hongrie et République tchèque.

⊗ Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif (en milliers d'euros)

	31/12/2022			31/12/2021
	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans	Total en valeur de marché
Swaps	183 838	121 282	16 427	321 547
Options	0	0	0	0
TOTAL	183 838	121 282	16 427	321 547

	31/12/2022	31/12/2021
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	39 433	8 612
Instruments dérivés de couverture de change	525	2 180
Instruments dérivés de couverture de juste valeur (1)	281 590	9 210
TOTAL	321 547	20 002

⊗ Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif (en milliers d'euros)

	31/12/2022			31/12/2021
	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans	Total en valeur de marché
Swaps	7 524	0	0	7 524
Options	0	0	0	0
TOTAL	7 524	0	0	7 524

	31/12/2022	31/12/2021
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	6 616	3 200
Instruments dérivés de couverture de change	0	0
Instruments dérivés de couverture de juste valeur (1)	908	17 119
TOTAL	7 524	20 319

La stratégie d'utilisation des instruments de couverture fait l'objet d'une explication détaillée en note IX « Exposition aux risques et politique de couverture ».

(1) Concernant la couverture de juste valeur se référer au § III.1.5.

3.2 Hiérarchie de juste valeur des instruments financiers

- Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers, conformément à ce qui a été défini par la norme IFRS 7 :
- **Niveau 1** : des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
 - **Niveau 2** : des données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ;
 - **Niveau 3** : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Transferts N1 → N2	Transferts N2 → N1
Actifs financiers						
Actifs à la juste valeur par résultat		97		97	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	321 547	0	321 547	0	0
TOTAL	0	321 644	0	321 644	0	0
Passifs financiers						
Instruments dérivés de couverture	0	7 524	0	7 524	0	0
TOTAL	0	7 524	0	7 524	0	0

3.3 Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	Juste valeur 31/12/2022	Juste valeur 31/12/2021	Variation de juste valeur
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles			
d'actifs financiers	-273 389	3 003	-276 392
de passifs financiers	0	0	0

4 - TITRES AU COÛT AMORTI

	31/12/2022	31/12/2021
Titres à la juste valeur par résultat	97	45
TOTAL DES TITRES À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	97	45
Certificats d'association au fonds de garantie des dépôts	1 357	1 095
TOTAL DES TITRES AU COÛT AMORTI	1 357	1 095

	JV des actifs non dépréciés	JV des actifs dépréciés	Valeur comptable nette
Administrations centrales	0	0	0
Établissements de crédit	1 454	0	1 454
Institutions non établissements de crédit	0	0	0
Grandes entreprises	0	0	0
Clientèle de détail	0	0	0
TOTAL	1 454	0	1 454

5 - PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT
AU COÛT AMORTI (EN MILLIERS D'EUROS)

	31/12/2022	31/12/2021
Comptes et prêts	871 588	753 975
Créances rattachées	962	0
TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES ENVERS LES EDC	872 550	753 975

Le poste « prêts et créances sur les établissements de crédit » ne présente aucune dépréciation.

6 - PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU COÛT AMORTI (EN MILLIERS D'EUROS)

	31/12/2022		
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Créances saines (S1)	14 887 443	420 473	14 466 969
Créances saines (S2)	1 290 715	265 928	1 024 787
Créances douteuses (S3)	1 993 229	1 267 326	725 903
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	18 171 387	1 953 727	16 217 660

	31/12/2021		
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Créances saines (S1)	12 863 062	384 173	12 478 889
Créances saines (S2)	1 263 822	250 017	1 013 805
Créances douteuses (S3)	1 987 314	1 305 055	682 259
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	16 114 197	1 939 245	14 174 952

☒ **Ventilation par échéance des prêts et créances sur la clientèle** (en milliers d'euros)

	31/12/2022		
	Moins d'un an	Plus d'un an	Total
Prêts et créances sur la clientèle	3 989 892	12 227 768	16 217 660

	31/12/2021		
	Moins d'un an	Plus d'un an	Total
Prêts et créances sur la clientèle	3 271 825	10 903 127	14 174 952

☒ **Évolutions des dépréciations sur prêts et créances**

	31/12/2021	Dotations Reprises	Autres	31/12/2022
Provisions sur créances saines (S1)	384 173	36 450	-150	420 473
Provisions sur créances saines (S2)	250 017	16 533	-622	265 928
Provisions sur créances douteuses (S3)	1 305 055	-36 625	-1 104	1 267 326
DÉPRÉCIATIONS PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	1 939 245	16 358	-1 876	1 953 727

7 - COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

	31/12/2022	31/12/2021
Débiteurs divers	41 644	35 647
Autres	3 339	2 634
TOTAL ACTIFS DIVERS	44 983	38 281
Produits à recevoir	12 884	10 351
Charges constatées d'avance	29 755	25 894
Autres	43 382	27 079
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION	86 022	63 324
TOTAL ACTIFS DIVERS ET COMPTES DE RÉGULARISATION	131 006	101 606

8 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les variations des valeurs brutes des immobilisations corporelles et des amortissements cumulés sont présentées dans le tableau ci-après (en milliers d'euros) :

	31/12/2021	Augmentations	Diminutions	Autres	31/12/2022
Terrains	74 335	5	0	5 481	79 822
Matériel informatique	6 116	20	(136)	(9)	5 991
Matériel de bureau	13 952	745	(555)	3 385	17 527
Aménagements des bâtiments	79 629	1 859	(1 969)	50 105	129 624
Droits d'utilisation - immobilier	41 602	983	334	(926)	41 994
Droit d'utilisation - flotte automobile	3 987	698	37	(63)	4 659
Autres immobilisations corporelles	70 211	4 232	(556)	(59 551)	14 336
VALEUR BRUTE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	289 832	8 543	(2 846)	(1 576)	293 952
Terrains	14 162	1 892	0	(1 293)	14 760
Matériel informatique	5 935	98	(136)	(8)	5 889
Matériel de bureau	10 881	1 303	(384)	(130)	11 669
Aménagements des bâtiments	34 921	5 449	(1 963)	1 671	40 077
Droits d'utilisation - immobilier	17 662	5 563	302	(715)	22 813
Droit d'utilisation - flotte automobile	2 562	903	23	(39)	3 449
Autres immobilisations corporelles	8 440	1 145	(438)	(338)	8 809
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	94 564	16 352	(2 597)	(853)	107 466
PROVISION SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 482	1 739	0	0	7 221
VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	189 786	(9 548)	(249)	(723)	179 265

9 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les variations des valeurs brutes des immobilisations incorporelles et des amortissements cumulés sont présentées dans le tableau ci-après (en milliers d'euros) :

	31/12/2021	Augmentations	Diminutions	Autres	31/12/2022
Droit au bail	5	57	0	-2	61
Marques acquises dans le cadre de regroupement	12 600	0	(10)	0	12 591
Frais d'établissement	7	0	0	0	7
Logiciels achetés	47 715	3 739	(7)	48	51 495
Avances et acomptes	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	533	35	0	378	946
VALEUR BRUTE DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	60 860	3 831	(16)	424	65 099
Droit au bail	5	8	-1	-1	12
Marques acquises dans le cadre de regroupement	1 353	0	0	0	1 353
Frais d'établissement	7	0	0	0	7
Logiciels achetés	42 612	3 558	(13)	31	46 188
Autres immobilisations incorporelles	389	6	0	4	399
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	44 366	3 572	(14)	34	47 959
VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	16 494	259	(3)	390	17 140

10- ÉCARTS D'ACQUISITION (EN MILLIERS D'EUROS)

L'évolution et la répartition des écarts d'acquisition se présentent comme suit :

	2021	Augmentations	Fusion	2022
Valeur nette des écarts d'acquisition	244 006	0	0	244 006

Pour 2022, les tests de dépréciation opérés conformément au dispositif prévu en note III 4.2 de l'annexe n'ont pas conduit à constater de dépréciation complémentaire.



11 - DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS (EN MILLIERS D'EUROS)

	31/12/2022	31/12/2021
Comptes ordinaires à vue	15 217	12 703
Comptes ordinaires à terme	13 772 176	12 123 608
Autres dettes	278 514	15 737
TOTAL DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	14 065 907	12 152 048

12 - DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE (EN MILLIERS D'EUROS)

	31/12/2022	31/12/2021
Comptes ordinaires	385 763	324 840
Comptes d'épargne à régime spécial	484 813	425 607
Comptes créditeurs à terme	0	0
Autres sommes dues	12 547	11 054
TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	883 123	761 502

	31/12/2022		
	Moins d'un an	Plus d'un an	Total
Dettes envers la clientèle	883 123	0	883 123

13 - DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE (EN MILLIERS D'EUROS)

	31/12/2022	31/12/2021
Titres de créances négociables	50 000	50 000
Emprunts obligataires	0	0
Bons de caisse et bons d'épargne	0	0
Intérêts courus	33	-8
TOTAL DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	50 033	49 992

Titres de créances négociables

Les titres de créances négociables sont des titres représentant un droit de créance pour une durée déterminée et sont négociables sur un marché réglementé ou de gré à gré. Le financement du groupe pour cette catégorie de dette se compose de :

- bons à moyen terme négociables, dont la durée est supérieure à un an,
- titres à court terme, dont la durée est inférieure à un an, tels que les certificats de dépôt.

14 - ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS (EN MILLIERS D'EUROS)

14.1 Évolution des actifs et passifs d'impôts courants et différés

Actifs et passifs d'impôts courants

	31/12/2021	Variation nette	31/12/2022
Actifs d'impôts courants	18 714	(348)	18 367
Passifs d'impôts courants	13 442	(9 596)	3 846
ACTIFS NETS D'IMPÔTS COURANTS	5 272	9 248	14 520

Les actifs d'impôts courants correspondent principalement à des crédits d'impôt. Les passifs correspondent au solde d'impôt sur les sociétés restant à acquitter à la clôture de l'exercice ainsi que de taxes diverses.

14.2 Origine des impôts différés

	31/12/2022		31/12/2021		31/12/2022	31/12/2021
	Actif	Passif	Actif	Passif	Net	Net
DIFFÉRENCES TEMPORELLES	155 053	27 065	147 623	14 862	127 988	126 045
Provisions non déductibles	134 570	0	132 959	0	134 570	132 959
Organic, Participation des salariés	659	336	852	311	323	541
Immobilisations et amortissements	0	222	0	270	(222)	(270)
Avantages au personnel	6 863	1 200	7 915	664	5 663	7 251
Provisions réglementées	0	1 592	0	1 592	(1 592)	(1 592)
Retraitements IAS 39	1 638	9 739	199	894	(8 102)	(695)
Autres	11 323	13 976	5 698	11 132	(2 654)	(5 434)
COMPENSATION ACTIFS / PASSIFS	(16 271)	(16 271)	(13 920)	(13 920)	0	1
TOTAL IMPOSITION DIFFÉRÉE	138 781	10 794	133 704	942	127 988	132 762

Les compensations actif/passif sont réalisées au niveau de chaque entité.

15 - COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

	31/12/2022	31/12/2021
Créditeurs divers	136 817	119 160
Obligations locatives	21 222	26 374
Dettes sociales diverses	57 629	57 984
TOTAL PASSIFS DIVERS	215 668	203 518
Charges à payer	79 027	86 071
Produits constatés d’avance	3 962	3 858
Autres	92 964	73 131
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION	175 952	163 059
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	391 621	366 577

Obligations locatives	≤1 an	> 1 an et ≤ 3 ans	> 3 ans et ≤ 6 ans	> 6 ans et ≤ 9 ans	> 9 ans
Immobilier	11 125 618	3 762 644	4 931 096	220 251	-
Informatique					
Automobile	1 109 037	73 113			
Autres					

16 - PROVISIONS

	31/12/2021	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Non cash	Autres	31/12/2022
Engagements sociaux : retraites	34 047	6 136	(770)	(745)	(10 251)	(0)	28 417
Engagements sociaux : médailles du travail	2 053	10	(47)	0	0	25	2 040
Risque légaux et fiscaux	0	0	0	0	0	0	0
Provision pour restructuration	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour risques filiales	0	0	0	0	0	0	0
Provision pour frais et risque de procédure	11 502	2 745	0	0	0	(470)	13 777
Risques et charges divers ⁽¹⁾	77 467	72 170	(65 433)	(2 275)	0	437	82 366
TOTAL PROVISIONS	125 069	81 061	(66 250)	(3 020)	(10 251)	(8)	126 600

(1) Dont 58.6M€ au 31 décembre 2022 au titre du litige taux clients Cofidis Espagne (Cf §II-2 faits significatifs)

17 – DETTES SUBORDONNÉES

	31/12/2022	31/12/2021
Titres subordonnés	200 000	200 000
Dettes rattachées	455	181
TOTAL DES DETTES SUBORDONNÉES	200 455	200 181

18 - CAPITAUX PROPRES

18. Composition du capital

Le capital social de Cofidis Group d'un montant de 31 794 118,3 euros est composé de 211 960 789 actions ordinaires entièrement libérées, de même rang et d'un nominal de 0,15 euro pour une action.



19 – SYNTHÈSE DES CLASSES D’INSTRUMENTS FINANCIERS
PAR CATÉGORIES COMPTABLES

📅 au 31 décembre 2022 (en milliers d’euros)

Classes d’instruments financiers	Actifs évalués à la JV par résultat (option de JV)	Titres au coût amorti	Actifs détenus jusqu’à l’échéance	Prêts et créances	Instruments dérivés de couverture	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable
Instruments de dettes	97	1 357					1 454
Prêts et créances envers les établissements de crédit				872 550			872 550
Prêts envers la clientèle				16 217 660			16 217 660
Dérivés de couverture					321 547		321 547
Dérivés							0
Autres créances							0
ACTIFS FINANCIERS	97	1 357	0	17 090 209	321 547	0	17 413 211
Titres de créances négociables						50 000	50 000
Emprunts obligataires						0	0
Titrisation							0
Intérêts courus						33	33
Dettes envers les établissements de crédit						14 065 907	14 065 907
Autres dettes envers les établissements de crédit							0
Dettes envers la clientèle						883 123	883 123
Autres dettes envers la clientèle							0
Passifs subordonnés						200 455	200 455
Dérivés de couverture					7 524		7 524
Dérivés							0
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	0	0	0	0	7 524	15 199 518	15 207 042

📅 au 31 décembre 2021 (en milliers d’euros)

Classes d’instruments financiers	Actifs évalués à la JV par résultat (option de JV)	Actifs disponibles à la vente	Actifs détenus jusqu’à l’échéance	Prêts et créances	Instruments dérivés de couverture	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable
Instruments de dettes	45	1 095					1 140
Prêts et créances envers les établissements de crédit				753 975			753 975
Prêts envers la clientèle				14 174 952			14 174 952
Dérivés de couverture					20 002		20 002
Dérivés							0
Autres créances							0
ACTIFS FINANCIERS	45	1 095	0	14 928 927	20 002	0	14 950 069
Titres de créances négociables						50 000	50 000
Emprunts obligataires						0	0
Titrisation							0
Intérêts courus						-8	-8
Dettes envers les établissements de crédit						12 152 048	12 152 048
Autres dettes envers les établissements de crédit							0
Dettes envers la clientèle						761 502	761 502
Autres dettes envers la clientèle							0
Passifs subordonnés						200 181	200 181
Dérivés de couverture					20 319		20 319
Dérivés							0
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	0	0	0	0	20 319	13 163 723	13 184 042

V. Notes sur le hors-bilan consolidé

1 – ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

Les concours que le groupe s'est engagé à consentir en faveur de ses clients, lorsque ceux-ci en feront la demande (dans le cadre d'ouverture de crédit permanent) s'élèvent au 31 décembre 2022 à 2 647 millions d'euros.

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	0	0
Engagements reçus d'établissements de crédit	10 000	10 000
Engagements en faveur de la clientèle	2 647 495	2 354 519
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
Cautions, avals, autres garanties d'ordre d'EC	0	0
Cautions, avals, autres garanties reçus d'EC	17 050	16 839
Garanties d'ordre de la clientèle	30 192	24 280
Garanties reçues de la clientèle	2 724 055	2 536 552

2 – INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Comptablement, toutes les opérations sont prises en compte dès leur conclusion, même si la période couverte est différée.



VI. Notes sur le compte de résultat consolidé

1 – PRODUIT NET BANCAIRE (EN MILLIERS D'EUROS)

	31/12/2022	31/12/2021
Produits d'Intérêts sur les créances sur les établissements de crédit	4 668	1 343
Produits d'Intérêts sur les créances envers la clientèle	1 160 612	1 064 502
Produits d'Intérêts sur les dérivés de couverture	46 943	18 098
PRODUITS D'INTÉRÊTS ET ASSIMILÉ	1 212 223	1 083 943
Charges d'Intérêts sur les passifs sur les établissements de crédit	91 007	2 176
Charges d'Intérêts envers la clientèle	2 539	945
Charges d'Intérêts dettes rep par un titre et dettes subordonnées	4 386	2 985
Charges d'Intérêts sur les dérivés de couverture	46 202	38 343
Charges d'Intérêts sur opérations de location simple	238	345
CHARGES D'INTÉRÊTS ET ASSIMILÉ	144 372	44 794
Commissions (Produits)	388 576	329 265
Commissions (Charges)	57 450	42 306
GAINS OU PERTES NETS SUR COMMISSIONS	331 125	286 959
GAINS OU PERTES NETS SUR PORTEFEUILLES À LA JV PAR RÉSULTAT	-539	-68
Produits des autres activités	1 561	1 566
Charges des autres activités	786	630
GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIVITÉS	776	935
PRODUIT NET BANCAIRE	1 399 213	1 326 975

2 – CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION (EN MILLIERS D'EUROS)

	31/12/2022	31/12/2021
Charges de personnel ⁽¹⁾	319 972	304 552
Impôts et taxes	16 864	18 320
Autres charges d'exploitation	446 239	427 026
TOTAL CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	783 075	749 898

(1) Les charges de personnel font l'objet d'un détail en note VIII « Avantages au personnel »

3 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS
DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (EN MILLIERS D'EUROS)

	31/12/2022	31/12/2021
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	3 572	3 389
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	16 352	15 158
Dotation aux provisions des immobilisations corporelles	1 739	759
TOTAL DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS	21 663	19 307

4 - COÛT DU RISQUE (EN MILLIERS D'EUROS)

	31/12/2022	31/12/2021
Dotations nettes aux dépréciations et provisions	16 553	(239 841)
Récupération sur créances amorties	(95 369)	(88 994)
Passages en perte	485 659	668 022
COÛT DU RISQUE CLIENTÈLE	406 843	339 187

5 - GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS (EN MILLIERS D'EUROS)

	31/12/2022	31/12/2021
Produits sur cessions d'immobilisations	97	88
Moins-values de cessions sur immobilisations	(182)	(299)
GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS	(86)	(211)

6 - IMPÔTS (EN MILLIERS D'EUROS)

6.1 Charge d'impôt

	31/12/2022	31/12/2021
Charge d'impôt courant	63 106	68 963
Charge d'impôt différé	(5 255)	(821)
CHARGE D'IMPÔT DE LA PÉRIODE	57 851	68 142

6.2 - PREUVE D'IMPÔT

La réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt inscrite au compte de résultat du Groupe se détaille comme suit (en millions d'euros) :

	31/12/2022	31/12/2021
RÉSULTAT CONSOLIDÉ AVANT IMPÔT	188	218
Taux courant d'imposition en France	25,83%	28,41%
Impôt théorique au taux courant français	48,4	62,0
Effet des différences permanentes	5,2	2,5
Différences de taux d'imposition à l'étranger	5,9	0,6
Effet des actifs d'impôt non reconnus	0,6	1,4
Changement de taux		1,9
Taxe sur dividende		
Autres	-2,3	-0,5
CHARGE D'IMPÔT DU GROUPE	57,8	68,0
TAUX EFFECTIF D'IMPÔT	30,83%	31,16%

7 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En milliers d'euros HT	Total honoraires	MAZARS	PwC
Certification	1 347,1	638,2	708,9
Missions accessoires ⁽¹⁾	109,6	54,0	55,6
TOTAL	1 456,7	692,2	764,5
dont France certif.	544,6	274,4	270,3
dont France SACC	68,8	34,8	33,9
dont requis par les textes	66,3	34,8	31,4
dont autres	2,5	-	2,5

⁽¹⁾ Les missions accessoires correspondent à des attestations et des procédures

VII. Information sectorielle

1 – DÉFINITION DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

Les différentes entités de Cofidis Group exercent leur activité sur un secteur d'activité unique : le crédit à la consommation auprès des particuliers. A ce titre, l'application d'IFRS 8 relative aux segments opérationnels conduit à présenter, comme pour l'exercice, la répartition par zones géographiques, qui constitue l'unique niveau d'information sectorielle.

La répartition géographique permet de faire ressortir 3 zones « France », « Europe du Sud » et « Belgique et Europe de l'Est ».

2 - INFORMATION SECTORIELLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE : DONNÉES DU COMPTE DE RÉSULTAT (EN MILLIERS D'EUROS)

Les transactions entre les pôles d'activité sont conclues à des conditions de marché et les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque pôle d'activité.

	31/12/2022			TOTAL
	France	Europe du Sud	Belgique et Europe de l'Est	
Éléments de compte de résultat				
Produit d'intérêt	595 091	447 619	169 513	1 212 223
Charges d'intérêts	91 283	24 197	28 892	144 372
Produit net bancaire	697 939	535 870	165 404	1 399 213
Résultat d'exploitation	98 741	90 542	-1 650	187 632
Impôt sur les bénéfices	26 430	26 729	4 692	57 851

	31/12/2021			TOTAL
	France	Europe du Sud	Belgique et Europe de l'Est	
Éléments de compte de résultat				
Produit d'intérêt	558 550	386 112	139 282	1 083 943
Charges d'intérêts	29 511	8 279	7 004	44 794
Produit net bancaire	675 287	494 614	157 074	1 326 975
Résultat d'exploitation	129 592	78 584	10 407	218 583
Impôt sur les bénéfices	36 894	25 026	6 222	68 142

3 - INFORMATION SECTORIELLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE : DONNÉES DE BILAN

	31/12/2022			TOTAL
	France	Europe du Sud	Belgique et Europe de l'Est	
Éléments bilantiels				
Prêts et créances sur la clientèle	8 529 008	5 788 695	1 899 957	16 217 660
Prêts et créances sur établissements bancaires	807 078	39 140	26 332	872 550
Total	9 336 086	5 827 835	1 926 289	17 090 209

	31/12/2021			TOTAL
	France	Europe du Sud	Belgique et Europe de l'Est	
Éléments bilantiels				
Prêts et créances sur la clientèle	7 744 657	4 862 150	1 568 145	14 174 952
Prêts et créances sur établissements bancaires	700 132	38 870	14 973	753 975
Total	8 444 789	4 901 020	1 583 118	14 928 927



VIII. Avantages au personnel

1 - CHARGES DE PERSONNEL

	31/12/2022	31/12/2021
Salaires	215 553	201 402
Charges sociales	73 815	72 937
Intéressement/participation	11 712	14 780
Autres	18 891	15 434
TOTAL FRAIS DE PERSONNEL ⁽¹⁾	319 972	304 552

2 - EFFECTIF DE LA PÉRIODE

Les effectifs moyens et de clôture de l'exercice sont les suivants:

Effectif de clôture au 31 décembre 2022

	31/12/2022				31/12/2021
	Cadres	Agents	Employés	Total	Total
Femmes	800	378	2 536	3 714	3 597
Hommes	697	162	1 139	1 998	1 828
TOTAL EFFECTIF À LA CLÔTURE	1 497	540	3 675	5 712	5 425

Effectif moyen au 31 décembre 2022

	31/12/2022				31/12/2021
	Cadres	Agents	Employés	Total	Total
Femmes	796	365	2 527	3 688	3 623
Hommes	689	163	1 130	1 982	1 838
TOTAL EFFECTIF MOYEN	1 485	529	3 656	5 670	5 461

3 - AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI - RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Sont concernées par le régime à prestations l'ensemble des entités françaises et belges. Pour les régimes principaux, une évaluation actuarielle est effectuée tous les ans. Ces régimes à prestations définies concernent les indemnités de fin de carrière.

4 - AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Avantages du personnel qui ne sont pas dus et versés intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice. Ces avantages concernent les médailles du travail.

5 - HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

Les principales hypothèses actuarielles ont été déterminées pour chaque pays.

Les taux utilisés pour l'estimation des obligations sont les suivants:

	31/12/2022	31/12/2021
Taux d'actualisation ouverture	1,00%	0,45%
Taux d'actualisation clôture	3,40%	1,00%
Taux attendu d'augmentation des salaires	2,73%	2,39%

6 - RAPPROCHEMENT DES PROVISIONS AU BILAN

Les variations bilantielles de la provision pour retraites et engagements assimilés constatées sont les suivantes (en milliers d'euros) :

Engagement

	31/12/2021	39 923
Coût des services rendus de la période	2 322	
Coût financier	399	
Écarts actuariels	-10 152	
Paiement aux bénéficiaires	-312	
Autres	2 618	
Sortie du périmètre	0	
	31/12/2022	34 797

Actif du régime

	31/12/2021	5 876
Écarts actuariels	126	
Rendement des actifs du régime	60	
Cotisations au régime	373	
Paiement aux bénéficiaires	-55	
Autres	0	
	31/12/2022	6 380

Provision

	31/12/2021	34 047
Coût des services rendus de la période	2 322	
Coût/Produits financier	339	
Cotisations au régime	-373	
Écarts actuariels	-10 278	
Paiement aux bénéficiaires	-257	
Autres	2 618	
	31/12/2022	28 417

7 - COUVERTURE FINANCIÈRE DU RÉGIME

La couverture financière du régime peut s'analyser comme suit:

	31/12/2022	31/12/2021
Titres de dettes	5 121	4 871
Instruments de capitaux propres	358	297
Immobilier	832	691
Autres	70	18

8 - ANALYSE DE SENSIBILITÉ

La couverture financière du régime peut s'analyser comme suit:

Taux d'actualisation + 0,5 %	32 627
Taux d'actualisation - 0,5 %	37 213

IX – Exposition aux risques et politique de couverture

Les risques encourus par Cofidis Group sont ceux d'un éta- blissement de crédit offrant des crédits à la consommation de type renouvelables, amortissables et des cartes de crédit, en nom propre ou via ses réseaux de partenaires.

Les opérations de crédit sont réalisées en direct via des centres de relation client ou des sites internet ainsi que par l'intermédiaire de partenariats. Des cartes bancaires et priva- tives sont mises à disposition des clients. Les dispositifs de contrôle interne en place se sont progressivement adaptés pour apporter des solutions satisfaisantes à la maîtrise de ces nouveaux risques encourus.

1 - RISQUE DE CRÉDIT

1.1 - Généralités sur les risques de crédit

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepar- tie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la société. Pour Cofidis Group, l'essen- tiel du risque de crédit concerne les prêts accordés à des personnes physiques et ce risque est réparti sur un grand nombre de clients avec un engagement unitaire limité.

1.2 - Modalités de gestion du risque crédit

- Les moyens mis en œuvre pour maîtriser le risque crédit client reposent notamment sur des ressources dédiées :
- aux études de risque et au pilotage des scores et règles d'acceptation,
 - aux équipes opérationnelles en charge de l'acceptation et de la chaîne de traitement des impayés,
 - au contrôle de gestion risque pour en assurer suivi et pilotage, et lui adosser un provisionnement adéquat.

Le dispositif de maîtrise de ce risque repose sur plusieurs outils permettant des actions préventives, correctives et stratégiques.

- Le système prévisionnel repose sur :
- un système de score et de règles d'acceptation qui permet d'anticiper les comportements clients et de préserver la rentabilité future des opérations,
 - le budget-plan à 3 ans, établi à la fin du troisième trimestre qui permet d'établir les objectifs stratégiques. Ce budget fait l'objet de deux extrapolations annuelles.

Cofidis Group a mis en place un système de gestion curatif en aval de cette gestion préventive du risque de crédit et a ainsi développé des chaînes de recouvrement dont l'organisation varie selon la maturité et les pratiques du marché. Ces chaînes peuvent comporter les phases et particularités suivantes : pré-recouvrement, recouvrement amiable, précontentieux, surendettement, recouvrement judiciaire. À l'issue des dé- marches de recouvrement menées en interne, les créances contentieuses peuvent être confiées à un prestataire externe pour gestion, ou être cédées.

La Revue Risque est réalisée mensuellement et permet de suivre l'évolution du risque client de chaque entité selon de multiples critères : indicateurs de risque précoce et plus long terme, par produit et par génération d'ouverture ; indicateurs de performance au recouvrement par strate d'impayé. Les informations collectées dans ce tableau de bord servent au suivi et à l'analyse du coût du risque, et permettent la mise en œuvre d'actions correctrices. Une synthèse est présentée en Comité des Risques Groupes.

Un reporting appelé « Tableau de bord Crédit » informe chaque mois sur le coût du risque ainsi que son poids sur l'encours total au mois le mois. Il est réalisé par le service Contrôle de Gestion, et est diffusé aux membres du comité exécutif, aux directeurs généraux, ainsi qu'aux directeurs et chefs de service concernés.

Le système de provisionnement repose sur la définition et l'utilisation statistique de taux moyens de passage d'une catégorie d'encours impayés à une autre d'un mois à l'autre. Le calcul se base pour chaque catégorie sur l'observation statistique de l'évolution des encours impayés et des pertes réelles ou probables, pour chacun des produits.

Les systèmes de score, les règles d'acceptation et de recouvrement, ainsi que les systèmes de provisions se doivent d'être évolutifs et font l'objet de révisions ponctuelles. Ils permettent de s'assurer du fait que toutes les catégories d'encours, les évolutions du processus, les changements comportementaux ou réglementaires sont pris en compte dans le système. De la même manière, une refonte de méthode de provisionnement consiste à adapter les taux de provisionnement par catégorie d'encours aux nécessités environnementales (marchés, clients, régulateurs).

L'exposition maximale au risque de crédit supportée par le groupe au 31 décembre 2022 se détaille comme suit (en mil- liers d'euros) :

	31/12/2022	31/12/2021
Actifs financiers désignés à la Juste Valeur par résultat	97	45
Instruments financiers dérivés de couverture actif	321 547	20 002
Titres au coût amorti	1 357	1 095
Prêts et créances sur les établissements de crédit	872 550	753 975
Prêts et créances envers la clientèle	16 217 660	14 174 952
Autres créances	288 153	254 024
Engagements fermes de prêts	2 647 495	2 354 519
TOTAL	20 348 859	17 558 612

Analyse des actifs en souffrance :

Un actif financier est considéré comme en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle. Conformément à la norme IFRS 9 entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018, la base provisionnable s'étend à l'inté- gralité de l'encours, réparti selon les 3 phases évoquées précédemment (Cf. § note2).



2 - RISQUE DE CONTREPARTIE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Cofidis Group est exposée à un risque de contrepartie dans le cadre de la gestion des flux. Les contreparties bancaires sont régulièrement évaluées par le Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Cette évaluation se traduit par un classement selon différents statuts ainsi qu’une procédure associée qui peut conduire à la clôture de compte.

Il est à noter que les flux des sociétés françaises sont centralisés sur des comptes ouverts auprès du Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale et que les excédents de liquidité des entités à l’étranger sont prioritairement centralisés ou sur des comptes du Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale en France ou sur des comptes de sociétés liées à l’étranger.

Par ailleurs, les opérations de couverture de taux sont traitées avec le Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Les éventuelles nouvelles contreparties bancaires doivent être autorisées par le Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

3 - RISQUE DE TAUX D’INTÉRÊT GLOBAL, DE LIQUIDITÉ ET DE CHANGE

La Direction Trésorerie de Cofidis Group assure la gestion des risques de liquidité et de taux de l’ensemble du périmètre de Cofidis Group.

3.1 – Risque de taux d’intérêt

3.1.1 – Stratégie d’intervention

Le risque de taux porte:

- sur les crédits clients à taux fixe pour lesquels la Trésorerie Centrale assure une couverture des encours en respectant les seuils d’alerte et limites fixées par la Direction ALM du Crédit Mutuel Alliance Fédérale,

- sur les crédits à taux révisable pour lesquels la politique de couverture a pour but de limiter l’exposition des entités du groupe Cofidis Group à d’éventuelles hausses ou baisses de taux et leur répercussion dans un délai plus ou moins long sur les taux de la clientèle.

La stratégie de gestion du risque de taux consiste à couvrir une part significative des encours afin de ne pas subir de pincements de marges à court et moyen terme.

3.1.2 – Instruments et pratiques

Les instruments de gré à gré utilisés, négociés avec la BFCM et le CIC, sont fermes ou optionnels : swaps de taux, caps, floors et collars.

L’essentiel du refinancement est à taux variable essentielle-ment basé sur l’Euribor et à taux variable basé sur l’Eonia.

3.2 – Risque de liquidité

Cofidis Group en tant qu’établissement de crédit est structu-rellement emprunteur. La BFCM, qui est l’intervenant majeur sur les marchés de capitaux pour le Crédit Mutuel Alliance Fédérale, prend en charge les besoins de financement d’ex-ploitation des sociétés du Groupe Cofidis Group, permettant au Groupe de disposer de toute la liquidité nécessaire pour son activité.

Par son activité bancaire, Monabanq collecte des dépôts et de l’épargne auprès de ses clients, susceptibles de générer des excédents de liquidité. Un recyclage de ces liquidités peut être effectué en priorité au sein du Groupe Cofidis Group, ou à défaut auprès de la BFCM ; le recyclage de l’épargne contri-bue au refinancement des entités du Groupe Cofidis Group.

Outre la gestion quotidienne des besoins de liquidité, la Direction Trésorerie de Cofidis Group valide les besoins futurs en fonction des encours prévisionnels des produits renouvelables et amortissables et des besoins exprimés par les entités du Groupe pour le refinancement de leurs activités.

Cofidis Group n’est pas exposé aux risques de liquidité, car l’ensemble des besoins pour soutenir son activité est garanti par la Trésorerie de la BFCM.

L’échéancier de remboursement des dettes au 31 décembre 2022 se détaille comme suit (en millions d’euros) :

	31/12/2022	Moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans	31/12/2021
Emprunts obligataires	0	-	-	-	-	0
Titres subordonnés	200	0	-	-	200	200
TCN	50	50	-	-	-	50
Lignes court moyen terme	14 046	5 288	1 494	5 742	1 522	12 136
Comptes ordinaires à vue	15	15	-	-	-	13
TOTAL DETTES	14 311	5 353	1 494	5 742	1 722	12 399

3.3 - Risque de change

La politique du Groupe intègre la gestion du risque de change.

Les entités empruntent en devises, éventuellement en euros convertis en devises, sans risque de change sur le capital em-prunté auprès de la BFCM ou via Cofidis SA.

Les achats en devises sont limités aux charges d'exploitation courante. Les positions en devises sont suivies et sont dénouées rapidement.

4 – CONTRÔLE DES OPÉRATIONS

Chaque fin de mois, un tableau de bord de suivi, couvrant les risques de liquidité, de taux, de change et de contrepartie est établi par chaque entité.

Il permet d'exercer un contrôle formel sur la conformité des opérations traitées au cours du mois écoulé par rapport aux orientations initialement fixées.

Cofidis Group est assujetti à des limites et/ou seuils d’alerte définis en lien avec les limites globales s’appliquant au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Sur base des événements du mois précédent, des besoins exprimés par les entités de Cofidis Group, et dans le cadre de sa réunion mensuelle, le Comité de Trésorerie Groupe revoit les programmes de liquidité et définit les besoins de couverture de chaque entité (marge de manœuvre en termes de volume et de durée, selon les conditions de marché et leurs évolutions) de façon à maintenir les indicateurs de risque dans les limites et seuils d’alerte fixés et / ou pour se mettre en conformité avec les recommandations du Comité de Suivi ALM du Crédit Mutuel Alliance. Ce comité est composé des membres de la Direction Trésorerie, de son directeur, du directeur financier de Cofidis Group et trimestriellement, du Directeur ALM Groupe de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Le compte-rendu des décisions du Comité de Trésorerie est communiqué à la Direction des Risques du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, à la Direction ALM de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et au Président du Directoire du groupe Cofidis Group.

Les indicateurs de gestion des risques de liquidité et de taux sont communiqués et présentés trimestriellement au COMEX/Co-mité des Risques de Cofidis Group, et semestriellement au Comité de Suivi des Risques et d’Audit et au Conseil de Surveillance ; par ailleurs, ils sont également communiqués trimestriellement au Comité Technique ALM de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Nos implantations



Cofidis Group/Synergie
Parc de la Haute Borne
61 avenue Halley
59667 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex
www.cofidis-group.com

Cofidis France
Parc de la Haute Borne
61 avenue Halley
59667 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex
www.cofidis.fr

Cofidis Portugal
Edifício Natura Towers,
Rua Frederico George, N°37
1649-070 Lisboa
www.cofidis.pt

Cofidis Italie
Via Giovanni Antonio Amadeo 59
20 134 MILANO
www.cofidis.it

Cofidis Pologne
ul. Domaniewska 39 A
02-672 WARSZAWA
www.cofidis.pl

Cofidis République tchèque
Bucharova 1423/6 158 00 PRAHA 5
www.cofidis.cz

Cofidis Hongrie
1133 BUDAPEST Váci út 96-98
www.cofidis.hu

Cofidis Espagne
Pl. de la pau s/n
Edi cio1 WTC Almeda Park 1
08 940 Cornellà de Llobregat
BARCELONA
www.cofidis.es

Cofidis Slovaquie
Landererova 12
811 09 Bratislava
www.cofidis.sk

Cofidis Belgique
Chaussée de Lille 422a
7501 ORCQ
www.cofidis.be

Monabanq
Parc de la Haute Borne
61 avenue Halley
59667 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex
www.monabanq.com

Creatis
Parc de la Haute Borne
61 avenue Halley
59667 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex
www.creatis.fr

Cofidis Compétition
ZAC de Ravennes les Francs
6 avenue Poincaré
59910 BONDUES
www.equipe-cofidis.com



Édité par Cofidis Group.

Directrice de publication : Katia Caniot

Comité de rédaction : Aurélie Gervais, Emilie Hornac et Oanh Nguyen

Conception/rédaction : Calligarde

Direction artistique : Justine Torres - www.justinetorres.com

Crédit Photos : Istock - Unsplash - Freepik

Impression : PrintForum



Papier recyclé



Cofidis Group

Parc de la Haute Borne
61 avenue Halley
59667 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex
www.cofidis-group.com

Nous suivre sur LinkedIn
www.linkedin.com/company/cofidis-group

